



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Convention Internationale
pour la Protection
des Végétaux

RAPPORT

Dix-neuvième session de la Commission des mesures phytosanitaires

**Rome (Italie)
17-21 mars 2025**

Secrétariat de la CIPV

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles de l'auteur/des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2025



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne une quelconque organisation ou un quelconque produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale en anglais est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent ouvrage. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Table des matières

1.	Ouverture de la session	5
2.	Discours d'ouverture	5
3.	Adoption de l'ordre du jour.....	6
3.1	Déclaration relative aux compétences présentée par l'Union européenne.....	6
4.	Élection du rapporteur	6
5.	Rapport du Bureau de la CMP sur la vérification des pouvoirs	6
6.	Rapport du Président de la CMP	6
7.	Rapport du secrétariat de la CIPV	7
8.	Rapport du Groupe de la planification stratégique.....	7
9.	Rapport des organes subsidiaires de la CMP	8
9.1	Rapport du Comité des normes.....	8
9.2	Rapport du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités ..	10
9.3	Appel à propositions de thèmes de la CIPV: Normes et application des normes	12
10.	Adoption de normes internationales pour les mesures phytosanitaires.....	13
10.1	Corrections à insérer dans des NIMP adoptées.....	14
11.	Recommandations de la CMP.....	15
11.1	Recommandations de la CMP inscrites au programme de travail	15
11.2	Procédure révisée d'adoption des recommandations de la CMP	15
12.	Mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 – y compris un examen à mi-parcours.....	16
	Observatoire de la CIPV	16
12.1	Harmonisation de l'échange électronique de données.....	16
12.2	NIMP portant sur des marchandises ou des filières.....	18
12.3	Gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide	19
12.4	Permettre le recours à des entités tierces	20
12.5	Renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles.....	20
12.6	Évaluation et gestion des effets du changement climatique sur la santé des végétaux.....	21
12.7	Coordination mondiale de la recherche phytosanitaire.....	22
12.8	Réseau des laboratoires de diagnostic.....	22
13.	Compte rendu des autres groupes de réflexion de la CMP	22
13.1	Sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires	22
13.2	Conteneurs maritimes	24
13.3	Approche «Une seule santé»	24
14.	Mise en œuvre et renforcement des capacités	25
14.1	Campus de la CIPV sur la santé végétale	25
14.2	Informations actualisées sur les projets portant sur la santé des végétaux et le renforcement des capacités	26
14.3	Informations actualisées sur l'évaluation de la capacité phytosanitaire	27

14.4	Informations actualisées sur la coordination relative à <i>Fusarium oxysporum</i> f. sp. <i>ubense</i> , race tropicale 4	27
15.	Collaboration avec les organisations régionales pour la protection des végétaux	28
15.1	Rapport sur la Consultation technique des organisations régionales pour la protection des végétaux	28
16.	Autres questions nouvelles.....	29
16.1	Résistance aux antimicrobiens.....	29
16.2	Programme phytosanitaire pour l’Afrique (PPA)	29
17	Séance scientifique – approche «Une seule santé»	30
18	Situations des organismes nuisibles d’apparition récente.....	31
19.	Rapport financier et budget.....	32
19.1	Rapport financier du secrétariat de la CIPV pour 2024.....	32
19.2	Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2025.....	32
20.	Informations actualisées sur les activités de communication.....	33
20.1	Informations actualisées sur la Journée internationale de la santé des végétaux	33
20.2	Informations actualisées sur le réseau de communication régional de la CIPV	33
21.	Coopération externe	34
21.1	Rapport des ateliers régionaux de la CIPV	34
21.2	Informations actualisées sur la coopération internationale	34
21.3	Rapports écrits d’organisations internationales	34
22.	Composition du Bureau de la CMP, du Comité des normes et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, et remplaçants éventuels	35
22.1	Composition du Bureau de la CMP et remplaçants éventuels	35
22.2	Composition du Comité des normes et remplaçants éventuels	35
22.3	Composition du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et remplaçants éventuels.....	36
23.	Autres questions	36
24.	Date et lieu de la prochaine session.....	37
25.	Adoption du rapport	37
26.	Clôture de la session.....	37
	Appendice 1 – Ordre du jour détaillé.....	38
	Appendice 2: Liste des documents.....	40
	Appendice 3: Experts et correcteurs d’épreuves ayant participé à l’élaboration et à la traduction des guides et du matériel pédagogique de la CIPV	44
	Appendice 4: Experts des groupes qui ont rédigé les normes adoptées ainsi que les parties contractantes ou les organisations internationales concernées	46
	Appendice 5: Procédure adoptée pour l’adoption des recommandations de la CMP	48
	Appendice 6: Membres du Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution ePhyto de la CIPV	49

1. Ouverture de la session

- [1] Le Directeur de la Division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO, M. Yurdi Yasmi, a souhaité la bienvenue aux participants à la 19^e session de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP)¹.
- [2] La CMP a observé une minute de silence à la mémoire de M. Augustin Mañe Ela Andeme (Directeur de l'organisation nationale pour la protection des végétaux de Guinée équatoriale) ainsi que des autres membres de la communauté de la CIPV qui sont décédés depuis la précédente réunion de la CMP.
- [3] Le Directeur général de la FAO, M. Qu Dongyu, a souligné les contributions de la communauté de la CIPV à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies et des quatre améliorations visées par la FAO. Il a mis en lumière la singularité du rôle de la CMP et du secrétariat de la CIPV, qui établissent des normes internationales en matière de santé des végétaux et facilitent la mise en œuvre de la Convention et le renforcement des capacités dans ce domaine. Il a également évoqué l'importance de la santé végétale dans le contexte de l'approche «Une seule santé». Le Directeur général a exhorté les parties prenantes à investir dans la santé des végétaux, à élaborer et à mettre en œuvre des mesures phytosanitaires fondées sur des données scientifiques, à renforcer la coopération régionale et internationale et à tirer parti des outils numériques et de l'innovation. Il a conclu en encourageant les participants à réaffirmer leur détermination à faire de la santé végétale une priorité mondiale.
- [4] M^{me} Beth Bechdol, Directrice générale adjointe de la FAO et Secrétaire par intérim de la CIPV, a salué le dévouement et l'engagement de la communauté de la CIPV. Elle a noté que l'année 2025 se situait à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 et a attiré l'attention sur les normes présentées pour adoption à la 19^e session de la CMP (2025) ainsi que sur des initiatives telles que la solution ePhyto de la CIPV, le Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA) et le futur Campus de la CIPV sur la santé végétale. Elle a souligné le lien qui unit la santé des végétaux et la sécurité alimentaire et mis en avant la nécessité d'adopter des méthodes de travail souples, innovantes et évolutives. Elle a aussi exhorté les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé, la société civile et le milieu scientifique à poursuivre leurs efforts collectifs visant à protéger la santé végétale.

2. Discours d'ouverture

- [5] M^{me} Emmanuelle Soubeyran, Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), a prononcé un discours d'ouverture mettant l'accent sur l'interdépendance des santé humaine, animale, végétale et environnementale. Elle a souligné combien il était important de travailler dans le cadre de l'approche «Une seule santé» et a tracé les contours de quatre domaines principaux sur lesquels l'OMSA se réjouirait de collaborer afin de bâtir un avenir plus résilient, à savoir la biodiversité, le changement climatique et la résilience des systèmes de santé, la biosécurité et la prévention des maladies, et la résistance aux antimicrobiens. La Directrice générale de l'OMSA a évoqué le Plan d'action conjoint «Une seule santé» de l'Alliance quadripartite, qui affirme que la santé des végétaux est un pilier important au service des systèmes alimentaires, de la lutte contre les maladies, de la stabilité environnementale, de la résilience économique et du bien-être social. Elle a aussi appelé l'attention sur la nécessité de dépasser les secteurs et les disciplines traditionnels et de remettre en question les perspectives conventionnelles afin de faire avancer l'innovation et de s'assurer qu'aucune expertise cruciale ne soit perdue. Notant qu'une perspective plus large permet de gérer plus efficacement les maladies et les organismes nuisibles, elle a mis en exergue la valeur de la collaboration et du dialogue constructif entre l'OMSA, la Commission du Codex Alimentarius et la CMP, en tant qu'organismes de normalisation confrontés à des défis communs. En clôture de son discours, elle s'est félicitée de l'implication accrue de la CMP au sein de l'approche «Une seule santé» et a rappelé que l'OMSA se tenait prête à coopérer sur le sujet avec la communauté de la CIPV.

¹ Liste des participants (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/publications/94490/>.

3. Adoption de l'ordre du jour

- [6] La CMP est convenue d'examiner le point 21.1 de l'ordre du jour (Rapport des ateliers régionaux de la CIPV) en même temps que le point 15 (Collaboration avec les organisations régionales pour la protection des végétaux) et d'examiner au titre du point 23 (Autres questions) les documents d'information relatifs aux interceptions d'insectes vivants dans les matériaux d'emballage en bois ainsi que la note conceptuelle sur un atelier de la CIPV consacré aux approches systémiques. L'examen du point 17 de l'ordre du jour (Séance scientifique) a été fixé au jeudi après-midi².
- [7] La CMP:
- 1) *a adopté* l'ordre du jour tel que modifié (appendice 1) et *a pris note* de la liste des documents (appendice 2).

3.1 Déclaration relative aux compétences présentée par l'Union européenne

- [8] La CMP:
- 2) *a pris note* de la Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses 27 États membres³.

4. Élection du rapporteur

- [9] La CMP:
- 3) *a élu* M. John Eivers (Irlande) et M^{me} Faith Ndunge (Kenya) rapporteurs.

5. Rapport du Bureau de la CMP sur la vérification des pouvoirs

- [10] Le Président de la CMP a expliqué que, en accord avec l'avis formulé par le Bureau juridique de la FAO, le Bureau de la CMP (ci-après «le Bureau») avait officiellement agi à titre de Commission de vérification des pouvoirs en en assumant le rôle, la fonction et les prérogatives et qu'il n'avait donc pas été nécessaire de créer de commission distincte à cet effet⁴. Il a indiqué que la Commission de vérification des pouvoirs avait examiné tous les pouvoirs qui avaient été reçus.
- [11] Au quatrième jour de la session, 130 pouvoirs avaient été reçus. La Commission de vérification des pouvoirs a approuvé au total les pouvoirs de 129 parties contractantes et a informé en conséquence celle dont les pouvoirs n'ont pas été approuvés.
- [12] La CMP:
- 4) *a pris note* du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, qui a approuvé une liste de 129 pouvoirs valides, soit suffisamment pour constituer le quorum de la majorité des membres de la CMP (93 membres).

6. Rapport du Président de la CMP

- [13] Le Président de la CMP a présenté son rapport à la Commission⁵. Il a mis en avant les progrès accomplis au cours de l'année écoulée et a noté la nécessité de prévoir et de déterminer l'orientation stratégique de la CMP à compter de 2030. Pour ce qui est de l'avenir, il a évoqué de possibles éléments nouveaux concernant le renforcement de l'utilité des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et a formulé des observations sur l'engagement de la CIPV dans le cadre de l'approche «Une seule santé», ainsi qu'avec le secteur privé.

² CPM 2025/INF/01.

³ CPM 2025/CRP/01.

⁴ Point 5 de l'ordre du jour de la réunion du Bureau tenue en octobre 2023; point 14.3 de l'ordre du jour de la réunion du Bureau tenue en juin 2024.

⁵ CPM 2025/04.

- [14] Une partie contractante a soulevé la question de l'extension du PPA à d'autres régions et la viabilité du programme à long terme. Le Président de la CMP a indiqué que le PPA avait été conçu pour servir de modèle au sein du continent africain avant une éventuelle mise en œuvre dans d'autres régions.
- [15] La CMP:
- 5) *a pris note* du rapport du Président de la CMP.

7. Rapport du secrétariat de la CIPV

- [16] La Secrétaire par intérim de la CIPV a présenté le rapport annuel 2024 du secrétariat, soulignant les activités menées dans les domaines suivants: la CMP et ses organes subsidiaires, les groupes de réflexion et les groupes directeurs de la CMP, l'établissement de normes, la mise en œuvre et le renforcement des capacités, la communication et la sensibilisation, ainsi que le PPA⁶. Elle a également mis en avant le succès de la solution ePhyto de la CIPV, et a remercié les parties contractantes qui ont versé des contributions au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV en 2024.
- [17] De nombreuses parties contractantes ont fait remarquer qu'il était important de célébrer la Journée internationale de la santé des végétaux, en mettant en lumière les nombreux succès de la CIPV.
- [18] Le Président de la CMP a encouragé la soumission par écrit de suggestions concernant le thème de la Journée internationale, par l'intermédiaire du Groupe de la planification stratégique ou du Bureau, via le secrétariat.
- [19] La CMP:
- 6) *a pris note* du rapport établi par le secrétariat de la CIPV.

8. Rapport du Groupe de la planification stratégique

- [20] Le Président du Groupe de la planification stratégique a présenté un rapport succinct, qui met en relief les principales questions examinées par le Groupe à sa session d'octobre 2024⁷, à savoir: une étude de l'environnement de la CIPV visant à repérer les forces, les faiblesses, les possibilités et les défis; l'approche «Une seule santé», la résistance aux antimicrobiens et la santé des végétaux; le réexamen du format des NIMP; les progrès accomplis en ce qui concerne les éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 ; les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles; les informations actualisées sur les activités du Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA); et les préparatifs de la 19^e session de la CMP (2025).

Est-il temps de repenser les NIMP?

- [21] Un représentant de la Nouvelle-Zélande a présenté un document dans lequel sont analysés les problèmes ayant trait à la lisibilité et à la traductibilité des NIMP et a formulé des propositions pour améliorer cette situation au moyen d'approches nouvelles, modernes et souples⁸. Une version antérieure de ce document, établie à la suite des débats tenus lors de réunions régionales, avait été examinée lors de la réunion de 2024 du Groupe de la planification stratégique, puis les recommandations adressées à la CMP avaient été révisées.
- [22] Les parties contractantes sont convenues qu'il était important que les NIMP soit claires et que l'on puisse les traduire et les appliquer. Certaines parties contractantes se sont dites favorables à la proposition concernant une procédure d'établissement de normes (un document indiquant les éléments essentiels devant figurer dans les NIMP), qui serait élaborée en même temps que les NIMP afin de faciliter leur application.

⁶ CPM 2025/05.

⁷ CPM 2025/06.

⁸ CPM 2025/47.

- [23] Certaines parties contractantes ont fait part de leurs préoccupations concernant le processus qui consisterait à «repenser» les NIMP, notamment au sujet de la participation d'autres organismes de normalisation, des incidences de la proposition en termes de ressources, de la suppression des orientations figurant dans les NIMP et de la nécessaire participation d'organes subsidiaires de la CIPV⁹.
- [24] Compte tenu de la diversité des opinions exprimées, le Président de la CMP a suggéré que les parties contractantes intéressées participent à une réunion des Amis du Président, qui s'est déroulée en marge de la session. Un grand nombre de parties contractantes et d'observateurs ont amplement et longuement débattus et sont convenus que le sujet serait examiné par le Groupe de la planification stratégique à sa session de 2025.
- [25] La CMP:
- 7) *a pris note* du rapport du Groupe de la planification stratégique;
 - 8) *a estimé* que l'amélioration de la clarté et de l'utilité des NIMP serait une partie essentielle de l'ordre du jour de la réunion de 2025 du Groupe de la planification stratégique;
 - 9) *a invité* tous les participants (les participants au Groupe de la planification stratégique et toutes les parties contractantes) à communiquer des documents présentant leurs points de vue, aux fins de leur examen par le Groupe de la planification stratégique;
 - 10) *s'est félicitée* de l'ajout de documents pour examen par le Comité des normes (CN) et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités afin de contribuer à la réunion de 2025 du groupe de la planification stratégique;
 - 11) *est convenue* de recueillir les points de vue des participants aux ateliers régionaux;
 - 12) *est convenue* que le Bureau déciderait de la suite à donner aux conclusions et aux avis formulés lors de la réunion de 2025 du Groupe de la planification stratégique, ainsi que des prochaines étapes qui seraient présentées à la CMP, à sa 20^e session (2026).

9. Rapport des organes subsidiaires de la CMP

9.1 Rapport du Comité des normes

- [26] La Présidente du Comité des normes a présenté le rapport d'activités du Comité pour 2024¹⁰. Parmi les principales réalisations, on peut citer l'adoption par le Comité des normes de trois protocoles de diagnostic au nom de la CMP, la présentation de 12 projets de normes et de deux spécifications en vue d'une consultation, ainsi que la recommandation d'adoption de deux projets de normes adressée à la CMP à sa 19^e session (2025). Le Comité des normes s'est également consacré aux tâches suivantes: rédaction de modifications concernant la procédure d'établissement de normes, contribution à l'organisation des ateliers régionaux 2024 de la CIPV, poursuite de la collaboration avec le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, étude des mécanismes permettant de répondre aux questions techniques soulevées au sujet des projets de NIMP soumis pour adoption qui ne sont pas des objections, et supervision des quatre groupes techniques de la CIPV.
- [27] La CMP:
- 13) *a pris note* du rapport sur les activités menées par le Comité des normes en 2024;
 - 14) *a remercié* les parties contractantes et les membres du Comité des normes, tant anciens qu'actuels, pour leur contribution au processus d'établissement de normes.

9.1.1 Liste de thèmes pour des normes de la CIPV

- [28] La Présidente du Comité des normes a présenté un document sur les modifications apportées à la *Liste de thèmes pour des normes de la CIPV*¹¹. Ce document récapitule les modifications que le Comité des normes avait apportées aux thèmes (termes du glossaire, protocoles de diagnostic et traitements

⁹ CPM 2025/CRP/05.

¹⁰ CPM 2025/07_Rev1.

¹¹ CPM 2025/08.

phytosanitaires [TP]). Il contient également les modifications que le Comité des normes avait recommandé à la CMP d'apporter à la liste.

[29] La CMP a noté qu'il lui avait été demandé de préciser si les déplacements internationaux d'agrumes (fruits de *Citrus*) seraient intégrés dans une norme et, le cas échéant, d'indiquer quelles espèces de *Citrus* seraient visées.

[30] La Présidente du Comité des normes a confirmé la décision prise par la CMP à sa 18^e session (2024) d'attribuer le niveau de priorité 1 au groupe de neuf espèces d'agrumes dans le programme de travail du Groupe technique sur les normes relatives aux marchandises (GTNM).

[31] La CMP:

- 15) *a pris note* des modifications apportées aux thèmes par le Comité des normes, dans la *Liste de thèmes pour des normes de la CIPV* (telles que présentées dans le document CPM 2025/08);
- 16) *a supprimé* les thèmes suivants de la *Liste de thèmes: Critères relatifs aux traitements des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international* (2006-010), *Gestion du risque phytosanitaire lié aux organismes de quarantaine* (2014-001) et *Réorganisation des normes relatives à l'analyse du risque phytosanitaire* (2020-001);
- 17) *a accordé* un niveau de priorité 1 au thème *Révision du projet de NIMP réorganisée relative à l'analyse du risque phytosanitaire* (2023-037);
- 18) *a pris note* de la modification du titre du sujet 2023-028 «Déplacements internationaux de bananes (*Musa paradisiaca*) fraîches», qui est devenu «Déplacements internationaux de fruits de *Musa* spp. frais», ainsi que de son champ d'application;
- 19) *a pris note* de la modification du titre du sujet 2006-028 «Tephritidae: identification des stades immatures de la mouche des fruits ayant une importance économique au moyen de techniques moléculaires», qui est devenu «Tephritidae: identification moléculaire des stades immatures des mouches des fruits ayant une importance économique jusqu'au niveau du genre», ainsi que de son champ d'application;
- 20) *a adopté* la *Liste de thèmes pour des normes de la CIPV* avec les modifications susmentionnées;
- 21) *a demandé* au secrétariat de mettre à jour en conséquence la base de données contenant la liste de thèmes sur le Portail phytosanitaire international (PPI), conformément aux décisions prises par la CMP à sa 19^e session (2025).

9.1.2 Ajustements à apporter à la procédure d'établissement de normes de la CIPV – période de consultation et période de notification pour les protocoles de diagnostic

[32] La Présidente du Comité des normes a présenté les ajustements concernant la procédure d'établissement de normes pour les protocoles de diagnostic approuvés par le Comité des normes en 2024, à savoir: la modification des dates de la période de notification de janvier relative aux protocoles de diagnostic et l'ajout d'une période de consultation supplémentaire, pour les protocoles de diagnostic uniquement, en janvier-mai¹². Elle a expliqué que ces changements ne concernaient pas la procédure d'établissement de normes proprement dite, mais seulement le processus, et qu'ils relevaient donc de la compétence du Comité des normes.

[33] La CMP:

- 22) *a pris note* de la modification des dates de la période de consultation (deux fois par an) et de la période de notification relatives aux protocoles de diagnostic et des révisions connexes du *Manuel de procédure pour l'établissement de normes de la CIPV* (disponible en anglais uniquement).

¹² CPM 2025/09.

9.1.3 Questions techniques, hors objections formelles, concernant les projets de NIMP soumis à la CMP pour adoption

[34] Comme suite à la demande faite par la CMP à sa 18^e session (2024)¹³, la Présidente du Comité des normes a présenté les résultats des discussions du Comité sur les mécanismes permettant de traiter les questions techniques, hors objections formelles, concernant les projets de NIMP soumis pour adoption¹⁴. Le Comité des normes avait conclu que le processus actuel de traitement des objections était adéquat, car il permettait déjà de soumettre des propositions d'amélioration. Le Comité avait également indiqué qu'il était nécessaire de mieux faire connaître le processus et de modifier le modèle pour les objections, afin de mieux expliquer la marche à suivre en la matière.

[35] De nombreuses parties contractantes ont demandé des éclaircissements sur la possibilité de soumettre des améliorations au texte dans le cadre de la procédure concernant les objections.

[36] La CMP:

23) *a confirmé* que les parties contractantes et les régions avaient la possibilité de le faire.

9.2 Rapport du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités

[37] Le Vice-Président du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (ci-après «le Comité») a présenté dans les grandes lignes les activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités menées en 2024¹⁵, des informations supplémentaires étant communiquées au titre d'autres points de l'ordre du jour. Dans le cadre de leurs activités, le Comité ainsi que son sous-groupe et ses équipes ont fait progresser la mise en œuvre des quatre éléments du Programme de développement dont le Comité assure le contrôle, ont mené deux enquêtes réalisées par l'intermédiaire de l'Observatoire de la CIPV et ont appuyé la réalisation d'évaluations de la capacité phytosanitaire (ECP) ainsi que la certification de nouveaux facilitateurs ECP. Ils ont élaboré un guide de la CIPV et deux cours en ligne, ont préparé un ensemble de matériels pédagogiques sur *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4 (*Fusarium* TR4), ont fait des progrès en ce qui concerne la traduction des guides et des cours en ligne de la CIPV et ont approuvé les révisions apportées à la procédure d'élaboration des guides et du matériel pédagogique de la CIPV. En outre, le Comité a approuvé l'élaboration d'un plan de communication et une proposition consistant à mettre à jour les pages du Portail phytosanitaire international consacrées aux systèmes phytosanitaires.

[38] La CMP a salué le travail essentiel réalisé par le Comité et ses sous-groupes et s'est félicitée de ce que de nombreux guides et matériels pédagogiques étaient utilisés dans l'ensemble des régions.

[39] La CMP s'est dite inquiète du sous-financement des activités de mise en œuvre et a insisté sur la nécessité d'assurer un financement à long terme et l'allocation durable de ressources. Des préoccupations ont également été exprimées concernant les coûts et les ressources que supposerait la création de trois postes financés sur le budget ordinaire, sachant que cela risquerait de compromettre la mise en œuvre d'autres activités du Comité, y compris celles liées à la solution ePhyto de la CIPV¹⁶.

[40] La CMP a pris note de la recommandation préconisant d'adopter un système de vérification harmonisé des signatures ePhyto afin d'éviter de faire appel à des fournisseurs tiers. À cet égard, le Président de la CMP a confirmé que la question serait abordée au sein du secrétariat et du Groupe directeur ePhyto.

[41] La CMP:

24) *a pris note* des activités du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités en 2024;

25) *a pris note* des activités du Sous-groupe du Comité chargé de l'Observatoire de la CIPV et des activités des équipes du Comité chargées du commerce électronique, de *Fusarium* TR4, de

¹³ Dix-huitième session de la CMP (2024), point 10 de l'ordre du jour.

¹⁴ CPM 2025/10.

¹⁵ CPM 2025/11.

¹⁶ CPM 2025/CRP/04.

- l'agrément d'entités tierces, des guides et du matériel pédagogique de la CIPV, des obligations nationales en matière de communication d'informations, de l'ECP, des projets et des ressources mises à disposition;
- 26) *a reconnu* que les activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités n'étaient pas suffisamment financées;
 - 27) *a demandé* que le Secrétaire de la CIPV, en tenant compte des avis et des indications du Comité financier, envisage la création de trois postes supplémentaires financés sur le budget ordinaire au sein de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre pour que l'équipe puisse remplir sa mission centrale, conformément à la recommandation de l'évaluation relative au renforcement du secrétariat de la CIPV menée en 2015;
 - 28) *a demandé* que le Secrétaire de la CIPV, à la lumière des avis et indications du Comité financier, examine la proposition visant à consacrer des ressources financières suffisantes aux activités de base et aux activités prioritaires de la CIPV qui ne sont pas financées ou qui sont insuffisamment financées: 50 000 USD par an pour les obligations nationales en matière de communication d'informations, 50 000 USD par an pour l'ECP, 50 000 USD par an pour le renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles et la coordination mondiale de la lutte contre *Fusarium* TR4, et 50 000 USD par an pour le fonctionnement général de l'Observatoire de la CIPV ainsi que pour l'élaboration de guides et de matériel pédagogique (voir également les points 12.5 et 14.3 de l'ordre du jour);
 - 29) *a encouragé* les parties contractantes à envisager de faire un don au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV ou d'apporter des contributions en nature qui pourraient favoriser la réalisation de progrès relatifs aux activités mentionnées ci-dessus;
 - 30) *a encouragé* à promouvoir le Campus de la CIPV sur la santé végétale afin de faire mieux connaître le matériel mis à disposition par la CIPV sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités;
 - 31) *a encouragé* les parties contractantes à soumettre des thèmes relatifs à la mise en œuvre dans le cadre de l'appel à proposition de thèmes de 2025;
 - 32) *a encouragé* les comités organisateurs des ateliers régionaux de la CIPV à prévoir des séances consacrées au recensement des questions liées à la mise en œuvre et à rassembler les observations des parties contractantes lors des ateliers régionaux de 2025 de la CIPV;
 - 33) *a remercié* les experts et les relecteurs qui ont pris part à l'élaboration et à la traduction des guides et du matériel pédagogique de la CIPV (voir l'appendice 3) pour leurs contributions exceptionnelles.

9.2.1 Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités

- [42] Le Vice-Président du Comité a fait le point sur les thèmes de la *Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités* et a souligné qu'il fallait financer de manière pérenne l'élaboration des guides et des supports de formation de la CIPV¹⁷.
- [43] La CMP a noté qu'une partie contractante était intervenue pour demander d'ajouter une nouvelle recommandation afin d'harmoniser l'élaboration des NIMP et des supports relatifs à la mise en œuvre avec les plans de travail des organes subsidiaires de la CIPV. La CMP a pris note d'une autre intervention, consacrée à la nécessité d'élaborer et d'adapter des guides et des supports de formation qui soient accessibles à tous les apprenants, en particulier aux personnes ayant des besoins et des calendriers d'apprentissage variés.
- [44] La CMP:
- 34) *a approuvé* la *Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités*;
 - 35) *a demandé* que le Secrétaire de la CIPV, en tenant compte des avis et des indications du Comité financier, envisage la création d'un poste financé au moyen du budget ordinaire soit créé au sein de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre aux fins de l'élaboration de guides et de

¹⁷ CPM 2025/12.

supports de formation, conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation relative au renforcement du secrétariat de la CIPV menée en 2015 (et comme indiqué dans le rapport présenté au titre du point 9.2 de l'ordre du jour).

- 36) *a jugé* important que les guides et les supports de formation soient élaborés en temps voulu et dans le même temps que les NIMP, comme l'avait fait remarquer le Groupe de la planification stratégique à sa réunion de 2024;
- 37) *a demandé* à l'Unité chargée de l'établissement des normes, à l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre, au Comité des normes et au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités d'harmoniser leurs programmes de travail afin de favoriser l'élaboration en temps utile de supports relatifs à la mise en œuvre des NIMP.

9.3 Appel à propositions de thèmes de la CIPV: Normes et application des normes

Propositions de modifications à apporter aux formulaires de proposition de thèmes et aux critères applicables à la justification des thèmes proposés et à l'établissement d'un ordre de priorité y afférent

[45] Le Président de l'Équipe spéciale chargée des thèmes a présenté des modifications que celle-ci propose d'apporter, à la suite de la 18^e session de la CMP (2024), au formulaire de proposition de thèmes concernant les normes et l'application des normes et aux critères applicables à la justification des thèmes proposés et à l'établissement d'un ordre de priorité y afférent¹⁸. Il a également présenté un formulaire à utiliser dans le cadre de l'appel à propositions de thèmes d'études et d'enquêtes pour l'Observatoire de la CIPV, à la suite de la décision prise par la CPM à sa 18^e session (2024), laquelle était convenue d'inclure cet appel dans l'appel à propositions de thèmes de la CIPV sur les normes et leur mise en œuvre. L'Équipe spéciale chargée des thèmes a révisé les critères et les deux formulaires compte tenu des observations formulées par les organes directeurs et les organes subsidiaires de la CMP.

[46] En réponse aux observations écrites^{19,20}, la CMP a examiné les propositions tendant à apporter des modifications mineures aux formulaires de proposition, notamment l'ajout de texte visant à indiquer explicitement que le libellé «sujets» (élaborés par les groupes techniques) n'oblige pas à soumettre un projet de spécification, et le remplacement du terme «pays» par «partie contractante» à des fins de cohérence.

Réflexion sur la pertinence de l'Équipe spéciale chargée des thèmes

[47] La Présidente du Comité des normes et le Vice-Président du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités ont présenté un document établi par la Présidente du Comité des normes et le Président du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (et non par les comités eux-mêmes), dans lequel sont exposés les résultats d'une réflexion sur la pertinence de l'Équipe spéciale chargée des thèmes et sur les manières dont pourrait être simplifié le processus d'ajout de nouveaux thèmes au programme de travail de la CIPV²¹. Il est proposé dans ce document de dissoudre l'Équipe spéciale et de remplacer le cycle biennal d'appel à propositions de thèmes par un processus continu d'appel à propositions de tous types de thèmes.

[48] La CMP a pris acte des demandes formulées en faveur de la suspension du processus en cours d'ajout de nouveaux thèmes au programme de travail de la CIPV, mais a pris note de la nécessité d'une évaluation minutieuse des ressources.

[49] La CMP:

- 38) *a réfléchi* à la pertinence de l'Équipe spéciale chargée des thèmes dans le contexte actuel de tensions financières;

¹⁸ CPM 2025/13; 18^e session de la CMP (2024), point 16.5 de l'ordre du jour.

¹⁹ CPM 2025/INF/21.

²⁰ CPM 2025/CRP/04.

²¹ CPM 2025/14.

- 39) *a réfléchi* au potentiel d'un appel à propositions de thèmes ouvert et à l'éventuelle interruption provisoire du cycle biennal actuel;
- 40) *a décidé* de suspendre pendant deux ans le processus actuellement établi consistant à faire appel à l'Équipe spéciale chargée des thèmes pour examiner les nouvelles propositions de thèmes et formuler des recommandations à la CMP concernant l'ajout de thèmes au programme de travail du Comité des normes et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et concernant l'ordre de priorité (comme indiqué à l'annexe 2);
- 41) *est convenue* que les thèmes proposés dans le cadre de l'appel à propositions de thèmes relatifs aux normes et à la mise en œuvre prévu en 2025 et ceux proposés dans le cadre de l'appel à propositions de thèmes ouvert pour une durée d'un an seraient directement transmis au Comité des normes et au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités pour examen et établissement des priorités à titre expérimental, comme indiqué à l'annexe 2, et, s'ils emportaient leur adhésion, que ceux-ci feraient ensuite l'objet de recommandations à la CMP en vue de leur ajout au programme de travail;
- 42) *a encouragé* le Comité des normes et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités à se préparer à l'examen des thèmes proposés dans le cadre de l'appel à proposition de thèmes 2025 en mettant en place les structures qui conviennent;
- 43) *est convenue* que le Comité des normes et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, à l'issue de la période d'expérimentation de deux ans, évalueraient le nouveau processus et présenteraient les résultats à la 21^e session de la CMP (2027) en proposant de prochaines étapes, et elle *est convenue* également que le Bureau donnerait des indications supplémentaires.

10. Adoption de normes internationales pour les mesures phytosanitaires

- [50] Le secrétariat a présenté les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour, dans lesquels figurent des informations sur les projets de NIMP proposés par le Comité des normes (CN) en vue de leur adoption par la CMP et sont présentés dans les grandes lignes les protocoles de diagnostic (PD) que le Comité des normes a adoptés au nom de la CMP et les activités liées à la traduction des normes adoptées²². Il a indiqué que, dans l'un des documents, la CMP était également invitée à révoquer trois traitements phytosanitaires (TP) concernant l'utilisation de l'irradiation contre différentes espèces d'*Anastrepha*, ceux-ci étant désormais couverts par un TP relatif au traitement par irradiation contre le genre *Anastrepha*.
- [51] Le secrétariat a informé la CMP que le dernier délai pour la présentation d'objections était fixé, selon la procédure relative à l'établissement de normes, à trois semaines au plus tard avant le début de la 19^e session de la CMP (2025), c'est-à-dire au 24 février 2025, et qu'aucune objection n'avait été reçue à cette date²³.
- [52] Par ailleurs, le secrétariat a fait savoir qu'aucune objection n'avait été reçue à l'issue de la période de notification de 45 jours applicable aux protocoles de diagnostic concernant le projet de PD pour *Heterobasidion annosum sensu lato* (2021-015) et que ce dernier avait été adopté au mois de mars 2025²⁴.
- [53] La CMP s'est félicitée de l'adoption de la première norme relative à une marchandise, laquelle porte sur les mangues, et s'est dite favorable à l'élaboration d'autres normes relatives à des marchandises, soulignant le rôle de la CIPV en tant qu'organisation de normalisation.
- [54] La CMP s'est dite consciente que certaines parties contractantes se devaient d'appliquer la nouvelle norme relative à des marchandises de manière efficace, et a noté à cet égard l'importance du renforcement des capacités, de l'assistance technique et d'éventuels partenariats avec le secteur privé.

²² CPM 2025/15.

²³ CPM 2025/INF/19.

²⁴ CPM 2025/INF/29.

[55] La CMP:

- 44) *a adopté* la norme 1 relative à des marchandises (*Déplacements internationaux de fruits frais de Mangifera indica*) (2021-011), telle que présentée dans le document CPM 2025/15_01, comme annexe 1 à la NIMP 46 (*Normes pour des mesures phytosanitaires relatives à des marchandises*);
- 45) *a adopté* l'annexe 1 (*Utilisation d'approches systémiques pour gérer les risques phytosanitaires associés aux déplacements de bois*) (2015-004) à la NIMP 39 (*Déplacements internationaux de bois*), telle que présentée dans le document CPM 2025/15_02;
- 46) *a pris note* de l'adoption des trois PD ci-après (annexes à la NIMP 27 [*Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés*]) par le CN au nom de la CMP en 2024:
 - révision du PD 9 – Genre *Anastrepha* (2021-002),
 - révision du PD 25 – *Xylella fastidiosa* (2021-003),
 - révision du PD 27 – *Ips* spp. (2021-004);
- 47) *a pris note* de l'adoption du PD 34 (*Heterobasidion annosum sensu lato*) (2021-015) (annexe à la NIMP 27) par le CN au nom de la CMP en 2025;
- 48) *a remercié* les experts des groupes qui avaient rédigé les normes adoptées ainsi que les parties contractantes ou les organisations internationales concernées (appendice 4) pour leur contribution active à l'élaboration de ces normes;
- 49) *a révoqué* le TP 1 (Traitement par irradiation contre *Anastrepha ludens*), le TP 2 (Traitement par irradiation contre *Anastrepha obliqua*) et le TP 3 (Traitement par irradiation contre *Anastrepha serpentina*), qui seront remplacés par le TP 39 (Traitement par irradiation contre le genre *Anastrepha*);
- 50) *a noté* que les traductions des recommandations de la CMP adoptées à partir de 2024 feraient l'objet d'un examen linguistique suivant la même procédure que celle utilisée pour les NIMP;
- 51) *a remercié* les parties contractantes et les organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV) qui participent aux travaux des groupes d'examen linguistique, ainsi que les services de traduction de la FAO, de leurs efforts et de leur travail minutieux visant à améliorer les versions traduites des NIMP et des annexes pertinentes ainsi que des recommandations de la CMP;
- 52) *a salué* les contributions apportées par les membres du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic (GTPD) qui ont quitté ce dernier en 2024 ou au premier trimestre de 2025:
 - M^{me} Vessela Mavrodiéva (États-Unis d'Amérique),
 - M^{me} Julie Pattemore (Australie);
- 53) *a salué* les contributions apportées par les membres du GTPD qui ont quitté ce dernier en 2024 ou au premier trimestre de 2025:
 - M. Martin Damus (Canada),
 - M. Hideki Taniguchi (Japon);
- 54) *a salué* les contributions apportées par le membre du Groupe technique sur le Glossaire des termes phytosanitaires dont le mandat a expiré à la fin de 2023:
 - M. Rajesh Ramarathnam (Canada);
- 55) *a salué* les contributions apportées par le membre du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP) qui a quitté ce dernier en 2024:
 - M. David Opatowski (Israël).

10.1 Corrections à insérer dans des NIMP adoptées

- [56] Le secrétariat a présenté un document sur les propositions de corrections à insérer dans des NIMP adoptées, formulées à l'issue d'un examen de la cohérence²⁵.

²⁵ CPM 2025/16.

[57] La CMP a pris note qu'il avait été demandé que l'on veille à ce que les corrections à insérer soient traduites dans toutes les langues de la FAO.

[58] La CMP:

- 56) *a pris note* de la correction à apporter à la définition de l'expression «zone à faible prévalence d'organismes nuisibles» dans le glossaire (NIMP 5) (pièce jointe 1 du document CPM 2025/16, en anglais) pour éviter une redondance;
- 57) *a pris note* de la correction à apporter à la définition du terme «CIPV» dans le glossaire (NIMP 5) (pièce jointe 1 du document CPM 2025/16, en anglais) à des fins de cohérence avec les autres abréviations figurant dans la NIMP 5;
- 58) *a pris note* des corrections à apporter à la définition de l'expression «programme de traitement» dans le glossaire (NIMP 5) (pièce jointe 1 du document CPM 2025/16, en anglais) afin de l'aligner sur la définition du terme «traitement» dans la NIMP 5;
- 59) *est convenue* que, une fois les corrections insérées par le secrétariat, les nouvelles versions des normes remplaceraient les versions précédentes;
- 60) *a noté* que les corrections seraient apportées aux versions des normes concernées traduites dans toutes les langues de la FAO, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires;

11. Recommandations de la CMP

11.1 Recommandations de la CMP inscrites au programme de travail

[59] La CMP s'est penchée sur l'élaboration des projets de recommandation de la CMP et a examiné si de nouvelles propositions de recommandations de la CMP devaient être ajoutées au programme de travail²⁶. Elle a noté qu'une proposition relative à l'élaboration d'une nouvelle recommandation de la CMP serait étudiée au titre du point 13.3 de l'ordre du jour (approche «Une seule santé»).

[60] Aucune autre proposition de nouvelle recommandation de la CMP n'a été formulée au titre de ce point de l'ordre du jour.

11.2 Procédure révisée d'adoption des recommandations de la CMP

[61] Le Président de la CMP a présenté un document établi par la présidence du Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes, dans lequel il est proposé de modifier la procédure d'adoption des recommandations de la CMP²⁷. La procédure modifiée, qui a également été présentée au Groupe de la planification stratégique en octobre 2024, vise à éviter des débats inutiles au sujet des projets de recommandation de la CMP lors des réunions de cette dernière et permettrait d'assurer une plus grande cohérence avec l'approche utilisée pour l'adoption de NIMP, dans le cadre de laquelle les objections doivent être formulées par écrit avant la réunion de la CMP concernée.

[62] La CMP a examiné des amendements mineurs à la procédure proposée, afin de préciser le stade auquel un projet de recommandation de la CMP pourrait faire l'objet d'un deuxième cycle de consultation²⁸, ainsi qu'une réorganisation des étapes modifiées dans la procédure d'adoption des recommandations de la CMP dans un souci de clarté et de facilité d'application²⁹.

[63] La CMP:

- 61) *a adopté* les modifications qu'il est proposé d'apporter à la procédure d'adoption des recommandations de la CMP, telles qu'elles ont été amendées à la présente session (appendice 5).

²⁶ CPM 2025/17.

²⁷ CPM 2025/18.

²⁸ CPM 2025/INF/21.

²⁹ CPM 2025/CRP/04.

12. Mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 – y compris un examen à mi-parcours

Observatoire de la CIPV

- [64] Le secrétariat a présenté un rapport sur les activités menées par l'Observatoire de la CIPV en 2024 ainsi que sur les activités que celui-ci prévoit d'entreprendre en 2025. Ce rapport donnait également un aperçu des projets de l'Observatoire concernant un examen à mi-parcours de la mise en œuvre des éléments du Programme de développement³⁰. Le secrétariat a remercié la République de Corée pour sa contribution de 90 000 USD à la réalisation de la troisième enquête générale de la CIPV, qui est utile à la communauté mondiale de la CIPV.
- [65] La CMP a pris note de la demande formulée par certaines parties contractantes appelant à ce que l'on porte une attention particulière à l'élaboration du Cadre stratégique révisé de la CIPV, compte tenu des contraintes de ressources qui existent au sein de la CIPV.
- [66] La CMP a également pris note des inquiétudes exprimées quant au fait que le cadre de référence proposé, qui prévoit une méthode théorique détaillée pour l'examen à mi-parcours des éléments du Programme de développement, en particulier pour ceux d'entre eux qui en sont aux premiers stades de leur mise en œuvre, pourrait ne pas convenir. Cela pourrait empêcher de tirer des enseignements pratiques précieux. La CMP a pris acte de la demande voulant que l'on établisse un cadre de référence plus souple pour l'examen à mi-parcours, qui permette de mieux s'adapter aux diverses initiatives.
- [67] La CMP:
- 62) *a pris note* de l'état d'avancement des activités du plan de travail de l'Observatoire de la CIPV pour 2022-2024, tel qu'il figure à l'appendice 1, notamment des progrès des études de l'Observatoire de la CIPV sur le commerce électronique et la résistance aux antimicrobiens;
 - 63) *a pris note* du plan de travail de l'Observatoire de la CIPV pour 2025, tel qu'il figure à l'appendice 2;
 - 64) *a examiné et approuvé* le suivi et l'évaluation à mi-parcours des éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, à réaliser avant le lancement de l'élaboration du prochain cadre stratégique de la CIPV (idéalement en 2027), conformément à un cadre de référence révisé qui sera présenté à la 20^e session de la CMP (2026);
 - 65) *a rappelé* et confirmé la décision prise par la CMP à sa 17^e session (2023) de demander au secrétariat d'envisager de créer un poste de responsable du programme pour la coordination, le suivi, la communication et la mobilisation de fonds, et a demandé au Comité financier d'examiner cette décision et de se prononcer à son sujet;
 - 66) *a remercié* tous les pays qui ont répondu aux enquêtes de l'Observatoire de la CIPV sur l'utilisation d'antibiotiques et de fongicides – et qui ont ainsi contribué à une meilleure compréhension de l'utilisation des antimicrobiens dans le domaine de la santé des végétaux –, ainsi que sur le degré de mise en œuvre de la recommandation de la CMP relative au commerce sur internet;
 - 67) *a pris acte* des informations qu'il est proposé de faire figurer dans un prospectus d'investissement de l'Observatoire de la CIPV, qui sera publié sur le PPI;
 - 68) *a remercié* le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Corée pour leurs contributions financières à l'appui des activités de l'Observatoire de la CIPV.

12.1 Harmonisation de l'échange électronique de données

Étude des coûts-avantages des certificats phytosanitaires électroniques

- [68] Le secrétariat a présenté les résultats d'une étude menée par le Centre d'investissement de la FAO et la Division des marchés et du commerce de l'Organisation. L'étude avait permis de quantifier les coûts-avantages du passage de la version papier des certificats phytosanitaires à une version numérique,

³⁰ CPM 2025/19.

d'évaluer l'impact de la solution ePhyto de la CIPV sur le commerce agroalimentaire mondial, et de définir des scénarios régionaux et mondiaux concernant l'adoption et l'utilisation d'Phyto. Le secrétariat a également confirmé l'élaboration de la publication de la FAO et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) intitulée *Investing in Trade Digitalization: the case of ePhyto*³¹.

- [69] La CMP a noté les nombreux succès en matière de coûts-avantages liés à la solution ePhyto de la CIPV; cependant, des difficultés ont été évoquées, notamment des exigences supplémentaires en matière de sécurité, et le possible accès non autorisé de tiers à l'information via la plateforme ePhyto.
- [70] Le Président de la CMP a pris acte de ces préoccupations et, en raison de l'absence de consensus, le point de la décision concernant l'adoption de services de tiers a été retiré.
- [71] La CMP a également pris note de la demande relative à un cadre de gouvernance clair d'ePhyto d'ici à 2026, et tendant à clarifier l'impact de l'examen de l'accord de prestation de service sur le financement d'ePhyto³².

Informations actualisées sur la mise en œuvre d'ePhyto

- [72] Le secrétariat et un représentant du Centre international de calcul des Nations Unies ont présenté des informations actualisées sur les activités menées concernant ePhyto (certificat phytosanitaire électronique) dans le cadre du Plan stratégique de mise en œuvre d'ePhyto pour 2024-2030³³. Ces activités comprenaient la création d'un Fonds fiduciaire multidonateurs de la solution ePhyto à l'appui de la solution ePhyto de la CIPV, et l'examen de la possibilité de transférer les certificats ePhyto vers des plateformes numériques de tiers qui gèrent et centralisent le transfert électronique des documents relatifs au commerce.
- [73] La CMP a débattu du succès de la mise en œuvre de la solution ePhyto de la CIPV au sein des parties contractantes et a salué son utilité pour le commerce international.
- [74] La CMP a reconnu la nécessité de disposer d'un mécanisme de financement durable de la solution ePhyto de la CIPV, et d'avoir un chargé de programme spécialisé et doté de l'expertise nécessaire en matière de technologies de l'information au sein du secrétariat pour assurer la stabilité et la croissance.
- [75] La CMP a noté que l'initiative ePhyto Afrique de la CIPV était considérée comme une ressource essentielle dans la région, et a pris note des appels en faveur d'un appui financier et technique supplémentaire. La mise au point future d'un système ePhyto, tenant compte des exigences en matière d'importation et offrant de nouvelles fonctionnalités, a été examinée.

Financement de la solution ePhyto de la CIPV

- [76] Un membre du Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution ePhyto de la CIPV a présenté un document exposant les autres mécanismes de redevances possibles que le Groupe de réflexion a étudiés pour ePhyto en réponse à la demande formulée par la CMP à sa 18^e session (2024)³⁴.
- [77] La CMP a pris note de la proposition tendant à ce que la solution ePhyto de la CIPV recherche un financement prévisible au moyen du budget ordinaire de la FAO, et à éviter la dépendance vis-à-vis de contributions volontaires incertaines.
- [78] La CPM a également noté la proposition relative à un ajustement du modèle de financement visant à tenir compte de l'utilisation réelle et des réalités économiques des parties contractantes qui souhaitent apporter des contributions. À cet égard, le Président de la CMP a fait remarquer que les contributions à

³¹ Investing in Trade Digitalization: the case of ePhyto: <https://doi.org/10.4060/cd4649en>.

³² CPM 2025/CRP/04.

³³ CPM 2025/20.

³⁴ CPM 2025/21; 18^e session de la CMP (2024), point 12.1 de l'ordre du jour.

la solution ePhyto de la CIPV étaient volontaires par nature, ce qui permet que toutes les parties contractantes aient la possibilité et la capacité de participer.

[79] La CMP a examiné la nécessité de la création d'un groupe de gouvernance spécial, qui sera envisagée par le Bureau à sa prochaine réunion, en juin 2025, lequel serait chargé des demandes de cette nature. Le Président de la CMP a confirmé que le Bureau jouait le rôle d'organe de gouvernance temporaire, avant l'examen d'un modèle de gouvernance approprié pour la solution ePhyto de la CIPV.

[80] La CMP a noté la demande visant à inclure un mécanisme pouvant faire la distinction entre les échanges commerciaux et non commerciaux dans le cadre d'ePhyto, et a pris acte du fait que ce dispositif serait présenté à l'organe directeur d'ePhyto.

[81] La CMP s'est félicitée des contributions financières de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande destinées à la mise en œuvre de la solution ePhyto de la CIPV³⁵.

[82] La CMP:

- 69) *a noté* que la mise en œuvre de la solution ePhyto de la CIPV avait jusqu'à présent été un succès;
- 70) *a encouragé* les parties contractantes qui ne l'avaient pas encore fait à s'enregistrer sur la plateforme ePhyto de la CIPV;
- 71) *est convenue* de promouvoir l'utilisation de la solution ePhyto de la CIPV;
- 72) *a encouragé* les parties contractantes à continuer de faire valoir la nécessité de financement pour ePhyto lors des réunions pertinentes de la FAO, y compris lors de l'examen à mi-parcours du Cadre stratégique de la FAO;
- 73) *a encouragé* toutes les parties contractantes à continuer de soutenir la solution ePhyto de la CIPV par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire multidonateurs;
- 74) *a approuvé* la suppression des droits d'utilisation en faveur, à la fois, des pays les moins développés, tels que définis par les Nations Unies, et des pays à revenu faible, selon la classification de la Banque mondiale, à partir de 2026;
- 75) *a décidé* de conserver la répartition actuelle du modèle de financement, à savoir que deux tiers des fonds proviennent des redevances de base et qu'un tiers provient des droits d'utilisation, conformément à la décision prise par les participants à la 18^e session de la CMP;
- 76) *a décidé* de continuer à utiliser la classification de la Banque mondiale en matière de développement pour différencier les pays selon leur niveau de développement, conformément à la décision prise par les participants à la 18^e session de la CMP;
- 77) *a décidé* de continuer à compter les envois et les réceptions de certificats ePhyto pour comptabiliser les échanges;
- 78) *a décidé* de continuer à prendre en compte les échanges ePhyto non commerciaux dans la comptabilisation des échanges, et à le faire dans le cadre de l'examen que l'organe directeur d'ePhyto réalisera en 2027;
- 79) *a décidé* de modifier les règles de fonctionnement du modèle de financement de la solution ePhyto de la CIPV, selon qu'il convient, afin de traduire les présentes décisions dans les faits;
- 80) *a reconnu* la contribution du Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution ePhyto de la CIPV et a remercié les membres du Groupe de réflexion (appendice 6) pour leur travail.
- 81) *a remercié* la France de sa contribution en nature à la solution ePhyto de la CIPV, sous la forme d'une mise à disposition de personnel.

12.2 NIMP portant sur des marchandises ou des filières

[83] Le secrétariat a présenté des informations actualisées sur l'élément du Programme de développement consacré aux NIMP relatives à des marchandises et à des filières³⁶. Cette présentation a concerné les

³⁵ CPM 2025/CRP/13.

³⁶ CPM 2025/22.

huit normes relatives à des marchandises qui figurent au programme de travail de la CIPV, dans le cadre de la NIMP 46 (*Normes sur des mesures phytosanitaires relatives à des marchandises*), ainsi que le calendrier provisoire de leur future élaboration. La 19^e session de la CMP (2025) a adopté la première norme relative à une marchandise, concernant les déplacements internationaux de fruits frais de *Mangifera indica*.

- [84] La CMP s'est réjouie des contributions financières du Canada et de la Nouvelle-Zélande en soutien au Groupe technique sur les normes relatives aux marchandises (le «Groupe technique»), et s'est félicitée de l'offre de la Nouvelle-Zélande d'appuyer et d'accueillir la prochaine réunion du Groupe technique³⁷.
- [85] La CMP a pris note des interventions écrites concernant le fait que le Groupe technique doit respecter l'ordre de priorité des sujets qui feront l'objet de l'élaboration de normes, la nécessité de définir des procédures transparentes pour la mise à jour des annexes approuvées et l'accessibilité des documents, et le fait que les parties contractantes doivent être conscientes que les justifications techniques avancées ne sont pas vérifiées par le Groupe technique³⁸.
- [86] La CMP a également noté la préoccupation soulevée par la liste de tous les organismes nuisibles connus, y compris les agents pathogènes sur des marchandises comme les mangues, qui pourrait aboutir à ce que des pays prennent des mesures de restriction commerciale injustifiées, en se fondant sur les risques pour la consommation humaine, plutôt que sur la santé des végétaux.
- [87] La Présidente du Comité des normes a précisé que les priorités établies par la CMP étaient respectées par le Groupe technique et que les critères d'inclusion d'organismes nuisibles dans les annexes étaient clairement définis dans la NIMP 46.
- [88] La CMP:
- 82) *a pris note* des informations actualisées sur l'élément du Programme de développement consacré aux normes relatives à des marchandises;
 - 83) *a remercié* l'Australie, le Canada, la France, le Japon, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne pour les contributions financières ou en nature qu'ils ont fournies jusqu'à présent à l'appui de cet élément du Programme de développement.

12.3 Gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide

- [89] Le secrétariat a présenté des informations actualisées sur l'élément du Programme de développement consacré à la gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide³⁹. Il a notamment mis en avant la production d'une infographie vidéo et d'un guide sur le commerce électronique, différentes manifestations organisées dans le cadre de la CIPV et en dehors, ainsi que le lancement d'une étude de l'Observatoire de la CIPV consacrée au commerce en ligne.
- [90] La CMP a remercié l'équipe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et le secrétariat pour leur contribution aux activités portant sur cet élément du Programme de développement, et a adressé des remerciements particuliers au Canada pour sa contribution en nature sous la forme de personnel.
- [91] La CMP a salué la contribution en nature de la République-Unie de Tanzanie, qui s'est engagée à prêter un appui pour la traduction du guide sur le commerce électronique en kiswahili⁴⁰.

³⁷ CPM 2025/CRP/13.

³⁸ CPM 2025/CRP/06.

³⁹ CPM 2025/23.

⁴⁰ CPM 2025/CRP/13.

[92] La CMP:

- 84) *a pris note* des informations actualisées sur l'élément du Programme de développement consacré au commerce électronique;
- 85) *a pris note* des résultats préliminaires de l'étude de l'Observatoire de la CIPV consacrée au commerce en ligne;
- 86) *a remercié* le Canada pour sa contribution en nature et son soutien financier en faveur de l'élément du Programme de développement consacré au commerce électronique.

12.4 Permettre le recours à des entités tierces

[93] Le secrétariat a présenté des informations actualisées sur l'élément du Programme de développement relatif à l'élaboration d'orientations concernant le recours à des entités tierces, en indiquant que les plans formulés à ce titre prévoyaient la mise au point de deux guides de la CIPV: l'un sur le recours à des entités tierces et leur agrément, et l'autre sur l'audit dans le contexte phytosanitaire⁴¹. Les spécifications concernant les deux guides ont été approuvées et un financement partiel a été reçu pour le second, mais faute d'un financement suffisant, il n'a pas été possible d'entamer la rédaction ni de l'un ni de l'autre.

[94] La CMP a noté qu'un appel avait été lancé pour mobiliser davantage de ressources aux fins de l'élaboration harmonisée des deux guides.

[95] La CMP s'est félicitée des contributions financières de l'Australie et du Canada aux fins de la mise au point des deux guides⁴².

[96] La CMP:

- 87) *a pris note* des informations actualisées sur l'élément du Programme de développement ayant trait à l'élaboration d'orientations concernant le recours à des entités tierces;
- 88) *a remercié* le Canada pour son appui financier à l'élaboration d'un guide sur l'audit phytosanitaire;
- 89) *a encouragé* les parties contractantes à fournir les fonds nécessaires à la mise au point des guides de la CIPV relatifs à l'agrément des entités autorisées à mener des actions phytosanitaires (2018-040) et à l'audit dans le contexte phytosanitaire (2021-009).

12.5 Renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles

[97] Le secrétariat et la Présidente du Groupe directeur du système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles ont présenté des informations actualisées sur l'élément du Programme de développement consacré à cette question⁴³. Ils ont rendu compte du travail accompli par le Groupe directeur, notamment en ce qui concerne les aspects suivants: l'examen de critères pour le recensement des organismes nuisibles d'apparition récente, la supervision du signalement d'organismes nuisibles, la planification des activités concernant le système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, les options possibles pour la gouvernance du système, l'intégration éventuelle du PPA dans le système, ainsi que le financement.

[98] La CMP:

- 90) *a pris note* des progrès réalisés en ce qui concerne l'élaboration de critères permettant de recenser les organismes nuisibles d'apparition récente, la procédure établie pour le système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, ainsi que l'examen des fonctions et activités du système au regard de celles du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, d'autres organes de la CIPV et du PPA;

⁴¹ CPM 2025/24.

⁴² CPM 2025/CRP/13.

⁴³ CPM 2025/25.

- 91) *a approuvé* l'option consistant à établir un groupe directeur du système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles en tant qu'organe permanent chargé de la gouvernance des activités du système, qui rendrait compte directement au Bureau et qui serait géré par l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre du secrétariat;
- 92) *a demandé* au Groupe directeur existant de proposer un mandat actualisé pour le Groupe directeur permanent du système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles et au Bureau d'examiner et d'approuver le mandat au nom de la CMP;
- 93) *a pris note* du calendrier révisé pour la mise en œuvre du système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, y compris des étapes clés prévues pour la période 2024-2030, comme indiqué dans le document CPM 2025/25;
- 94) *est convenue* d'inscrire à l'ordre du jour de ses sessions, en tant que point permanent, la présentation d'informations actualisées sur les problèmes liés aux organismes nuisibles d'apparition récente et sur les activités intéressant le système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, et *a pris note* de l'appel à la désignation d'organismes nuisibles d'apparition récente qui sera lancé prochainement en réponse à la demande formulée par la CMP, à sa 16^e session (2022);
- 95) *a pris note* de l'analyse portant sur les obligations nationales en matière de communication d'informations et des avantages qu'il y a à maintenir les obligations relatives au signalement d'organismes nuisibles sous la responsabilité du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités afin d'en simplifier la gestion et la supervision;
- 96) *a demandé* que le Secrétaire de la CIPV, à la lumière des avis et indications du Comité financier, examine la proposition visant à allouer une somme de 50 000 USD au titre du budget ordinaire et du Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV pour couvrir les besoins opérationnels et assurer une expérimentation et une mise en œuvre efficaces du système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, comme suite à la demande du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités;
- 97) *a demandé* au secrétariat de créer un fonds fiduciaire consacré aux questions liées aux organismes nuisibles d'apparition récente et aux situations d'urgence à l'échelle mondiale, conformément à la décision prise par la CMP à sa 14^e session (2019).

12.6 Évaluation et gestion des effets du changement climatique sur la santé des végétaux

[99] Un membre du Groupe de réflexion de la CMP sur le changement climatique et les questions phytosanitaires a fait le point sur les progrès accomplis par le Groupe de réflexion⁴⁴. Entre autres activités, le Groupe de réflexion a participé à un large éventail de manifestations, publié un article scientifique et une ressource technique, organisé une série de webinaires, formulé des observations sur le projet de spécification *Révision du projet de NIMP réorganisée pour l'analyse du risque phytosanitaire* (2023-037), créé une nouvelle page web sur le PPI et mis à jour son plan d'action, après la prolongation de son mandat jusqu'à la 20^e session de la CMP (2026).

[100] Certaines parties contractantes ont évoqué la possibilité de prolonger le mandat du Groupe de réflexion.

[101] La CMP:

- 98) *a pris note* du compte rendu du Groupe de réflexion de la CMP sur le changement climatique et les questions phytosanitaires;
- 99) *a approuvé* le plan de travail du Groupe de réflexion pour 2025-2026, tel qu'il figure dans l'annexe 1 du document CPM 2025/26;
- 100) *a remercié* le Canada, l'Irlande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour leur soutien financier à cet élément du Programme de développement;
- 101) *a remercié* le Brésil d'avoir accueilli la réunion en présentiel du Groupe de réflexion;

⁴⁴ CPM 2025/26.

- 102) *est convenue* de reconfirmer la prolongation du mandat du Groupe de réflexion jusqu'à l'année prochaine (2026) et *est convenue* d'examiner de nouvelles prolongations lors de la 20^e session de la CMP (2026).

12.7 Coordination mondiale de la recherche phytosanitaire

[102] La personne représentant le Bureau de la CMP au sein du Groupe de réflexion de la CMP sur la coordination mondiale de la recherche phytosanitaire a présenté des informations actualisées sur le Groupe de réflexion, qui s'est réuni pour la première fois en décembre 2024 et deux fois en février 2025⁴⁵. Elle a indiqué que le Groupe de réflexion avait mis au point un bref questionnaire à l'intention des réseaux de recherche concernés, et avait établi des listes de réseaux et préparerait le lancement d'une étude exploratoire, y compris la sélection de réseaux pour échanger des vues. Elle a ajouté que le Groupe de réflexion avait décidé de se réunir chaque mois pendant les six prochains mois.

[103] La CMP:

- 103) *a pris note* du compte rendu du Groupe de réflexion de la CMP sur la coordination mondiale de la recherche phytosanitaire.

12.8 Réseau des laboratoires de diagnostic

[104] Le secrétariat et la personne au sein du Bureau de la CMP chargée de la promotion de l'élément du Programme de développement relatif au réseau des laboratoires de diagnostic ont présenté des informations actualisées sur la constitution du Groupe de réflexion de la CMP sur le réseau de laboratoires de diagnostic ainsi que sur l'élément connexe du Programme de développement⁴⁶. Ils ont expliqué qu'étant donné que le lancement de cet élément du Programme de développement et les travaux du Groupe de réflexion avaient été retardés, il faudrait probablement prolonger d'un an le mandat du Groupe de réflexion, afin que toutes les tâches puissent être accomplies conformément au niveau de qualité attendu.

[105] La CMP a pris note des interventions écrites de certaines parties contractantes, qui ont proposé de prolonger de deux ans le mandat du Groupe de réflexion, afin que celui-ci puisse s'acquitter correctement de ses tâches.

[106] La CMP:

- 104) *a pris note* des informations actualisées sur l'élément du Programme de développement consacré au réseau de laboratoires de diagnostic;
- 105) *a remercié* le Canada de son soutien financier et l'Afrique du Sud de sa contribution en nature sous la forme d'une mise à disposition de personnel.
- 106) *a prolongé* de deux ans le mandat du Groupe de réflexion de la CMP sur le réseau de laboratoires de diagnostic, jusqu'à la 22^e session de la CMP (2028).

13. Compte rendu des autres groupes de réflexion de la CMP

13.1 Sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires

Rapport du Groupe de réflexion sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires

[107] Le Président du Groupe de réflexion de la CMP sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires a fait le point sur les activités du Groupe de réflexion⁴⁷. Le Groupe de réflexion avait adressé, dans le cadre de la consultation, des observations au sujet du projet de spécification sur la sécurité de l'aide humanitaire dans le contexte phytosanitaire (voir ci-après dans le présent point de l'ordre du jour), avait établi une note de synthèse pour un webinaire et s'était penché sur la manière

⁴⁵ CPM 2025/27.

⁴⁶ CPM 2025/28.

⁴⁷ CPM 2025/29.

dont les ORPV pourraient contribuer à la mise en œuvre de la sécurité de l'aide humanitaire. Il a été indiqué que les tâches restantes du Groupe de réflexion étaient en cours.

[108] La CMP a salué le travail du Groupe de réflexion et s'est montrée favorable à des travaux sur une norme internationale de la CIPV consacrée à la fourniture d'aide humanitaire.

[109] La CMP a salué la contribution en nature proposée par le Kenya, à savoir l'accueil d'une réunion en présentiel du Groupe de réflexion⁴⁸.

Projet de spécification pour une NIMP sur la sécurité de l'aide humanitaire dans le contexte phytosanitaire (2021-020)

[110] La Présidente du Comité des normes a présenté le projet de spécification intitulé *Sécurité de l'aide humanitaire dans le contexte phytosanitaire (2021-020)* ainsi qu'un document de présentation établi par le Comité des normes⁴⁹. Conformément aux décisions émanant de la 18^e session de la CMP (2024)⁵⁰, le Groupe de réflexion a tenu compte des observations reçues dans le cadre de la consultation sur le projet de spécification, lequel a ensuite été révisé par le Comité des normes.

[111] La CMP s'est félicitée du projet de spécification, ainsi que de son utilité en matière d'atténuation des risques liés à l'aide humanitaire, et a examiné quelques amendements qu'il était proposé d'apporter au projet de spécification, qu'elle a incorporés dans les points de décision⁵¹.

[112] La CMP a pris note des préoccupations de certaines parties contractantes en ce qui concerne le maintien d'un champ d'application limité pour la spécification dans le but de garantir que celle-ci reste axée sur le mandat de la CIPV et les risques phytosanitaires, ainsi que des propositions selon lesquelles les exigences en matière d'aide alimentaire ne devraient jamais être plus strictes que celles qui s'appliquent pour les déplacements de ce type de produits à des fins commerciales.

[113] Une partie contractante a demandé que les pays de transit soient inclus dans le diagramme.

[114] La CMP s'est penchée sur une autre intervention lors de laquelle il avait été proposé que les organismes d'aide, notamment le Programme alimentaire mondial, soient invités à devenir membres de plein exercice du groupe de travail d'experts. Le secrétariat a indiqué que des invitations pouvait être adressées, mais que la participation de ces organismes en tant que membres de plein exercice serait à leur propre discrétion.

[115] La CMP:

107) *a pris note* des activités menées jusqu'à présent par le Groupe de réflexion de la CMP sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires;

108) *a invité* les parties contractantes à formuler toute observation supplémentaire sur le diagramme d'analyse des insuffisances des filières des secours d'urgence, en vue d'un examen par le Groupe de réflexion (annexe 1 du document CPM 2025/29, en anglais uniquement);

109) *a remercié* l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments, l'Australie, la Barbade et le CPHD (Caribbean Plant Health Directors) pour l'appui direct qu'ils apportent aux activités de ce groupe de réflexion;

110) *est convenue* de lancer l'élaboration d'une NIMP sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires;

111) *a approuvé* le projet de spécification sur la sécurité de l'aide humanitaire dans le contexte phytosanitaire (2021-020), tel que modifié lors de la présente réunion⁵², et a ajouté ce thème à la Liste de thèmes pour les normes de la CIPV, avec le degré de priorité 1.

⁴⁸ CPM 2025/CRP/13.

⁴⁹ CPM 2025/30, CPM 202530_01.

⁵⁰ CPM-18 (2024), point 13.1 de l'ordre du jour.

⁵¹ CPM 2025/INF/21, CPM 2025/CRP 02.

⁵² CRP 2025/CRP/11.

13.2 Conteneurs maritimes

[116] Deux membres du Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes ont présenté des informations actualisées sur les activités du Groupe⁵³. Parmi ces activités, on peut citer la tenue d'un symposium international sur la conception optimisée des conteneurs en vue d'atténuer les risques de contamination par des organismes nuisibles, la poursuite de l'évaluation des mesures réglementaires et non réglementaires et des activités pilotées par le secteur, y compris de nouvelles contributions à la révision du Code de bonne pratique pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU) pour y inclure des conseils et des pratiques optimales en matière de propreté des conteneurs, ainsi que l'élaboration plus poussée du concept de «responsabilité du dépositaire». Des prospections de suivi ont été réalisées dans plusieurs États en 2024 et leurs résultats seront communiqués au Groupe de réflexion et au secrétariat. Par ailleurs, les présentateurs ont indiqué qu'un colloque organisé à Copenhague plus tard dans l'année 2025 pourrait servir de tremplin à l'atelier souhaité, qui devrait se tenir en 2026.

[117] Le Président de la CMP a pris note de la nomination des deux nouveaux coprésidents et des nouveaux vice-présidents du Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes et a salué le travail collaboratif important effectué par les membres du Groupe et les partenaires du secteur.

[118] La CMP:

112) *a pris note* du compte rendu présenté par le Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes concernant les activités qu'il a menées en 2024.

13.3 Approche «Une seule santé»

Informations récentes sur l'approche «Une seule santé»

[119] Le secrétariat a présenté des informations actualisées sur les activités visant à promouvoir la santé des végétaux dans le cadre de l'approche «Une seule santé». Parmi ces activités figurent l'établissement par la CMP à sa 18^e session (2024) du Groupe de réflexion de la CMP sur la santé des végétaux dans le contexte de l'approche «Une seule santé»⁵⁴, l'appel à candidatures qui a été lancé par la suite, la participation au 8^e Congrès mondial «Une seule santé» (voir les informations présentées ci-après au titre de ce point de l'ordre du jour), l'organisation d'une séance sur la santé des végétaux en marge d'une session du Comité de l'agriculture de la FAO, ainsi que la présentation d'un exposé devant le Groupe des 77 et de la Chine.

[120] La CMP a exprimé son ferme soutien à l'approche «Une seule santé» et au Groupe de réflexion récemment mis sur pied, compte tenu des relations d'interdépendance entre la santé des végétaux, des animaux et des êtres humains.

[121] La CMP a pris note que les parties contractantes souhaitaient que les recommandations formulées dans le cadre de l'approche «Une seule santé» soient équilibrées et tiennent compte des enjeux liés à la production agricole.

Rapport sur le Congrès sur l'approche «Une seule santé», recommandation sur la résistance aux antimicrobiens et perspective de nouvelle activité dans le cadre de la CIPV sur les herbes marines

[122] Le Président de la CMP et un autre membre du Bureau ont présenté un rapport sur le 8^e Congrès mondial «Une seule santé» et des questions connexes⁵⁵. Dans le cadre du Congrès, le Président de la CMP a prononcé à l'occasion de la séance plénière d'ouverture un discours liminaire qui avait été rédigé par l'ancien Secrétaire de la CIPV, le Président de la CMP et un autre membre du Bureau a animé une séance consacrée à la santé des végétaux. Fort de la participation réussie de la CIPV au Congrès et conscient des fortes préoccupations exprimées lors du Congrès au sujet de la résistance aux

⁵³ CPM 2025/31.

⁵⁴ CPM 2025/32.

⁵⁵ CPM 2025/33.

antimicrobiens, le Président de la Commission a invité la CMP à réfléchir à l'opportunité d'élaborer une recommandation de la CMP sur les pratiques optimales permettant de limiter le développement de la résistance aux antimicrobiens dû à l'utilisation de ces produits aux fins de la protection des cultures. À la suite des observations faites par un délégué en marge du Congrès, ainsi que des débats tenus par le Groupe de la planification stratégique lors de sa réunion de 2024, le Président de la CMP a également invité la CMP à déterminer si le déplacement d'organismes nuisibles dans le cadre du commerce des algues marines entrainé dans le champ d'application de la CIPV et mériterait de faire l'objet de travaux à l'avenir.

[123] La CMP a émis des réserves en ce qui concerne l'élaboration d'une recommandation de la CMP qui porterait spécifiquement sur la résistance aux antimicrobiens, invoquant les capacités du Groupe de réflexion, le manque de clarté concernant le rôle de la santé des végétaux dans l'approche «Une seule santé», ainsi que l'orientation stratégique de la recommandation et son champ d'application qui pourrait s'avérer étroit⁵⁶.

[124] Compte tenu de la diversité des opinions exprimées, le Président de la CMP a suggéré que les parties contractantes intéressées participent à une réunion des Amis du Président, qui s'est déroulée en marge de la session. La réunion a donné lieu à de vastes débats sur les activités de la CIPV dans le cadre de l'approche «Une seule santé», à l'examen d'une possible recommandation de la CMP sur la résistance aux antimicrobiens et à la hiérarchisation des tâches, et a également permis d'aborder brièvement la question des algues marines.

[125] La CMP:

- 113) *a pris note* des efforts déployés par le secrétariat pour promouvoir le rôle de la santé des végétaux dans le cadre de l'approche «Une seule santé», saluant la réussite de cette démarche;
- 114) *a pris acte* des progrès accomplis par le Groupe de réflexion de la CMP sur la santé des végétaux dans le contexte de l'approche «Une seule santé»;
- 115) *a invité* le Groupe de réflexion à prendre en considération les débats tenus au titre de ce point destiné à aboutir à une décision sur la résistance aux antimicrobiens et *a demandé* que le Groupe de réflexion établisse l'ordre de priorité des tâches à réaliser pour parvenir à accomplir la tâche 7 indiquée dans le mandat approuvé⁵⁷ du Groupe, laquelle consiste à examiner la possibilité d'élaborer une recommandation officielle de la CMP;
- 116) *a demandé* au Groupe de réflexion de présenter son avis quant à l'intérêt éventuel et à la teneur d'une recommandation de la CMP sur la résistance aux antimicrobiens, à la réunion du Groupe de la planification stratégique qui se tiendra en 2025 et, en cas d'accueil favorable, de faire une ébauche de son contenu;
- 117) *est convenue* de réaffirmer la position adoptée par la CMP à sa 9^e session (2014) quant à la question de savoir si l'examen du déplacement d'organismes nuisibles dans le cadre du commerce des algues marines pourrait, en principe, relever du champ de compétence de la CIPV.

14. Mise en œuvre et renforcement des capacités

14.1 Campus de la CIPV sur la santé végétale

[126] Le secrétariat a présenté le Campus de la CIPV sur la santé végétale, une plateforme d'apprentissage électronique mise en place en collaboration avec le Pôle de formation en ligne de la FAO et hébergée par celui-ci⁵⁸. Cette nouvelle plateforme est un portail donnant accès à des cours en ligne de grande qualité et aux guides de la CIPV, dont la vocation est d'aider le personnel des ONPV et les facilitateurs ECP à renforcer leurs compétences.

⁵⁶ CPM 2025/CRP/04.

⁵⁷ CPM 2024/CRP/16.

⁵⁸ CPM 2025/34.

[127] La CMP:

- 118) *a pris note* des activités visant à établir et à lancer le Campus de la CIPV sur la santé végétale;
- 119) *a salué* les contributions importantes du Canada, de la République de Corée et de l'Union européenne, ainsi que des partenaires du projet, à savoir le Pôle de formation en ligne de la FAO et le Comité de liaison entrepreneuriat-agriculture-développement, à la mise en place du Campus de la CIPV sur la santé végétale;
- 120) *a encouragé* les ONPV à intégrer le Campus de la CIPV sur la santé végétale dans leurs programmes nationaux de formation;
- 121) *a encouragé* les ONPV, les ORPV, d'autres organisations internationales et les établissements d'enseignement à faire mieux connaître le Campus de la CIPV sur la santé végétale et à promouvoir l'utilisation dans leurs pays et leurs régions;
- 122) *a pris acte* de la traduction en français de la plupart des guides et des cours en ligne de la CIPV, et a demandé que le Secrétaire de la CIPV examine, conjointement avec les avis et les indications du Comité financier, la proposition visant la mise à disposition de 50 000 USD pour la traduction en espagnol des mêmes supports;
- 123) *a encouragé* les ONPV, les ORPV et d'autres organisations internationales à collaborer avec le secrétariat pour traduire tous les cours en ligne et les guides de la CIPV en arabe, chinois, espagnol et russe;
- 124) *a encouragé* les ONPV à appuyer la poursuite de la mise en place du Campus de la CIPV sur la santé végétale en fournissant des supports pédagogiques phytosanitaires susceptibles d'être ajoutés à la plateforme.

14.2 Informations actualisées sur les projets portant sur la santé des végétaux et le renforcement des capacités

[128] Le secrétariat a présenté des informations actualisées sur les projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités⁵⁹.

[129] La CMP a noté que le secrétariat avait réussi de manière remarquable à exécuter des projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités en faisant un usage efficace des fonds alloués à ces projets, avec à la clé des résultats satisfaisants ayant des effets concrets. Elle a également pris note de la réussite des parties contractantes qui ont réalisé des ECP, soulignant les incidences positives pour leurs systèmes phytosanitaires, l'amélioration de leur accès aux marchés ainsi que la mobilisation de financements et la collaboration avec les parties prenantes.

[130] La CMP a pris acte de la demande de certaines parties contractantes, qui souhaitent un renforcement de l'appui à la réalisation d'ECP en Afrique.

[131] Le Président de la CMP a appelé à une augmentation des ressources et a encouragé les pays à soutenir davantage de projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités dans le domaine de la santé des végétaux.

[132] La CMP:

- 125) *a pris note* des résultats escomptés dans le cadre des projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités gérés par le secrétariat en 2024;
- 126) *a pris note* de la conformité des projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités au regard des procédures du secrétariat et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, ainsi que des améliorations apportées en termes de transparence, telles qu'indiquées à l'appendice 1 du document CPM 2025/35;
- 127) *a pris note* des efforts menés pour aider les pays à mobiliser des ressources aux fins de la mise en œuvre de leurs activités prioritaires;

⁵⁹ CPM 2025/35.

- 128) *a pris note* des efforts menés pour élaborer trois nouveaux projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités:
- l'initiative ePhyto Afrique de la CIPV;
 - un projet consacré au renforcement des capacités phytosanitaires dans certains pays asiatiques dans le cadre du Programme de coopération Sud-Sud FAO-Chine;
 - un projet visant à faciliter les activités de l'Observatoire de la CIPV;
- 129) *a noté* que le thème de la séance ouverte (webinaire) du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités consacrée aux projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités qui se tiendrait en 2025 porterait sur l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes dans le domaine de la santé des végétaux.

14.3 Informations actualisées sur l'évaluation de la capacité phytosanitaire

[133] Le secrétariat a présenté des informations actualisées sur les activités d'ECP⁶⁰. Il a fait brièvement le point sur les ECP réalisées récemment et les ECP à venir, les activités de communication et de sensibilisation, les débats relatifs au financement durable à long terme, l'évaluation prévue des besoins informatiques du système d'ECP en ligne, les résultats d'une étude théorique sur le processus ECP et le système en ligne, les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude et l'établissement de comités de certification pour l'ECP.

[134] La CMP a salué les progrès réalisés en ce qui concerne l'ECP, notamment l'amélioration de la transparence, et a souligné le rôle important que joue l'ECP eu égard au Cadre stratégique de la CIPV s'agissant de renforcer les systèmes phytosanitaires nationaux et la gouvernance phytosanitaire mondiale⁶¹.

[135] Certaines parties contractantes se sont félicitées des ECP qui ont été menées à bien en Afrique et ont accueilli favorablement la poursuite de l'amélioration de l'outil et les demandes de financement.

[136] La CMP a pris note du fait que les parties contractantes prévoyaient d'entreprendre des ECP et qu'elles souhaitaient que des formations de facilitateurs ECP soient organisées dans toutes les régions.

[137] La CMP:

- 130) *a pris note* des progrès réalisés dans les activités d'ECP au regard du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030;
- 131) *a pris note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'étude théorique consacrée à l'ECP et des prochaines étapes d'amélioration prévues;
- 132) *a pris note* de la liste des huit facilitateurs ECP nouvellement certifiés et de la liste des facilitateurs précédemment certifiés;
- 133) *a demandé* que le Secrétaire de la CIPV, en tenant compte des avis et des indications du Comité financier, examine la demande du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités d'affecter 50 000 USD du budget ordinaire de la CIPV et de son Fonds fiduciaire multidonateurs à la maintenance du système d'ECP.

14.4 Informations actualisées sur la coordination relative à *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense*, race tropicale 4

[138] Le secrétariat a présenté des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la coordination de l'action relative à *Fusarium* TR4⁶². En 2024, les activités relatives à *Fusarium* TR4 ont consisté essentiellement en deux cours et un exercice de simulation, des activités de communication et de sensibilisation, ainsi que des présentations à des fins de partage des connaissances.

⁶⁰ CPM 2025/36.

⁶¹ CPM 2025/CRP/04.

⁶² CPM 2025/37.

- [139] La CMP a salué les travaux de la CIPV consacrés à *Fusarium* TR4 et les collaborations fructueuses qui ont été établies.
- [140] La CMP a reconnu qu'il était impératif d'accroître les ressources financières et en nature fournies par les parties contractantes et le secteur privé afin de garantir la durabilité des activités relatives à *Fusarium* TR4.
- [141] La CMP a admis que *Fusarium* TR4 était un problème phytosanitaire majeur de la CIPV, soulignant la nécessité de placer au cœur des priorités les activités relatives à *Fusarium* TR4, les variétés résistantes et les partenariats public-privé, ce afin de garantir une gestion efficace.
- [142] La CMP:
- 134) *a pris note* des informations actualisées concernant les activités de coordination mondiale relatives à *Fusarium* TR4;
 - 135) *a pris note* des activités en attente concernant la coordination mondiale relative à *Fusarium* TR4, comme indiqué à l'appendice 1 du document CPM 2025/37;
 - 136) *a reconnu* qu'il était important, d'un point de vue stratégique, d'encourager les parties contractantes et le secteur privé à contribuer aux ressources financières ou en nature et aux partenariats (notamment les partenariats public-privé) afin de faire avancer ces activités en attente et de garantir la durabilité des efforts déployés par le secrétariat;
 - 137) *a invité* à contribuer aux ressources, comme indiqué ci-dessus.

15. Collaboration avec les organisations régionales pour la protection des végétaux

15.1 Rapport sur la Consultation technique des organisations régionales pour la protection des végétaux

- [143] Un représentant des ORPV a présenté un rapport au nom du Président de la 36^e session de la Consultation technique des organisations régionales pour la protection des végétaux⁶³. La 36^e session de la Consultation technique a eu lieu à Panama (Panama) du 1^{er} au 4 octobre 2024.
- [144] La CMP a reconnu l'importance de la Consultation technique et des orientations données par l'Organisme international régional de santé végétale et animale (OIRSA) et a souligné le caractère essentiel de la collaboration régionale et de la promotion des synergies.
- [145] Certaines parties contractantes ont formulé des observations sur les différents niveaux d'expérience et de compétence selon les régions et ont fait remarquer que des visites d'échange aidaient à renforcer les relations entre les ORPV. Il a également été proposé de recourir à l'intelligence artificielle pour prêter un appui sur le plan régional.
- [146] La CMP a également reconnu l'importance de la sensibilisation à la santé des végétaux et a présenté des activités régionales qui contribuaient à la mission de la CIPV.
- [147] Le Président de la CMP a évoqué l'importance des questions examinées, comme en témoignent les débats similaires tenus lors des réunions du Bureau et du Groupe de la planification stratégique.
- [148] La CMP:
- 138) *a pris note* du rapport de la 36^e session de la Consultation technique des organisations régionales pour la protection des végétaux.

⁶³ CPM 2025/48.

16. Autres questions nouvelles

16.1 Résistance aux antimicrobiens

[149] Le secrétariat a présenté des informations actualisées sur ses activités relatives à la résistance aux antimicrobiens⁶⁴. À la suite des décisions prises à la 18^e session de la CMP (2024)⁶⁵, le secrétariat avait prolongé les deux enquêtes sur l'utilisation d'antimicrobiens, l'une portant sur les antibiotiques et l'autre sur les fongicides. Celle concernant les antibiotiques avait confirmé les résultats préliminaires, à savoir que l'utilisation d'antibiotiques pour la protection des végétaux était relativement peu courante. L'enquête sur les fongicides, quant à elle, avait permis d'établir que ces produits étaient largement employés pour la protection des végétaux. Le secrétariat avait envisagé les prochaines étapes possibles, notamment la clôture des deux enquêtes et le lancement d'une étude approfondie sur la résistance aux antimicrobiens, si nécessaire, et avait proposé que les données sur l'utilisation d'antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens soient recueillies à l'avenir par l'intermédiaire du Système international de la FAO pour la surveillance de la résistance aux antimicrobiens (InFARM).

[150] La CMP a pris note des résultats des deux enquêtes sur l'utilisation d'antimicrobiens et de la nécessité de trouver des solutions pratiques et applicables sur le terrain qui permettent une traçabilité de l'emploi des produits chimiques.

[151] La CMP a pris acte de la demande concernant le recueil futur de données sur la résistance aux antimicrobiens, outre les informations collectées sur l'utilisation d'antimicrobiens. Le secrétariat a informé la CMP que, si les données collectées actuellement étaient limitées à l'utilisation d'antimicrobiens, les informations recueillies à l'avenir grâce à la plateforme InFARM concerneraient à la fois l'utilisation d'antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens.

[152] La CMP a pris acte de l'idée de collaborer avec les équipes chargées des outils existants de l'OMS et de la plateforme InFARM pour collecter et analyser des données sur la résistance aux antimicrobiens, en veillant à ce que suffisamment d'informations soient recueillies. Le secrétariat a confirmé la collaboration entre l'Alliance quadripartite «Une seule santé» et la plateforme InFARM.

[153] La CMP:

- 139) *a pris note* des résultats définitifs des enquêtes de l'Observatoire de la CIPV sur les antibiotiques et les fongicides utilisés pour la protection des végétaux;
- 140) *est convenue* que les données recueillies dans le cadre des enquêtes de l'Observatoire de la CIPV sur les antibiotiques et les fongicides étaient suffisantes pour cerner l'utilisation d'antimicrobiens à des fins phytosanitaires et que ces deux enquêtes devaient être clôturées;
- 141) *est convenue* d'intégrer la collecte de données sur l'utilisation d'antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens en matière de santé des végétaux dans la plateforme InFARM, les points de contact officiels de la CIPV faisant office de référents habilités dans les pays, et a demandé au secrétariat de lui communiquer toute information découlant de cette intégration;
- 142) *a remercié* tous les pays qui avaient répondu aux enquêtes de l'Observatoire de la CIPV sur l'utilisation d'antibiotiques et de fongicides pour leurs contributions à une meilleure connaissance de l'emploi des antimicrobiens en matière phytosanitaire.

16.2 Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA)

[154] Le secrétariat a communiqué des informations actualisées sur le Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA) dans un document⁶⁶ qui aborde les points suivants: les progrès accomplis dans les pays participant à la phase pilote, les modalités de gouvernance établies, l'appui technique fourni, les

⁶⁴ CPM 2025/49.

⁶⁵ CPM-18 (2024), point 16.2 de l'ordre du jour.

⁶⁶ CPM 2025/38.

modalités de dotation en personnel, la situation budgétaire (notamment la mise en place d'un Fonds fiduciaire multidonateurs pour le PPA) et les activités de communication et de promotion.

[155] La CMP a déclaré soutenir fermement le PPA, mais a pris note des préoccupations quant aux moyens de garantir son financement durable, d'accélérer son déploiement dans l'ensemble du continent africain et de l'étendre (notamment les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience) à d'autres régions.

[156] Certaines parties contractantes ont demandé que l'on établisse clairement comment garantir la disponibilité et l'accessibilité des données au sein du PPA, et que l'on renforce l'appui et augmente les ressources (sous la forme de contributions financières et en nature). Il a été souligné que le Fonds fiduciaire multidonateurs du PPA pourrait contribuer à mobiliser de nouvelles ressources.

[157] Certaines parties contractantes ont demandé que des outils soient rendus librement accessibles et disponibles, tout en protégeant la confidentialité des données fournies par les parties contractantes.

[158] Une partie contractante a demandé que les cartes produites dans le cadre de ce travail soient mises à disposition.

[159] La CMP s'est réjouie de la contribution financière du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en faveur du PPA⁶⁷ et a salué la proposition de soutien en nature de l'Indonésie.

[160] La CMP a pris note des interventions écrites faites par certaines parties contractantes concernant l'importance d'un modèle de gouvernance et a chargé le Bureau de s'assurer de la stabilité de l'approche du PPA en 2025, qui devra être présentée à la 20^e session de la CMP (2026)⁶⁸.

[161] La CMP:

143) *a pris note* du rapport;

144) *a encouragé* les parties contractantes à faire de nouveaux dons en raison de la nécessité de renforcer, de favoriser et d'accélérer le déploiement du PPA dans des régions plus vastes, conformément aux objectifs initialement fixés;

145) *a encouragé* les pays bénéficiaires à s'appropriier le PPA et à accroître les ressources au niveau national, notamment grâce à des donateurs locaux;

146) *a remercié* l'ancien Secrétaire de la CIPV, M. Osama El-Lissy, pour ses orientations et son appui en faveur de la mise en place du PPA.

17 Séance scientifique – approche «Une seule santé»

[162] La séance scientifique, modérée par un représentant du Bureau, visait à renforcer le rôle de la santé des végétaux dans le cadre de l'approche «Une seule santé» en mettant à disposition des éléments scientifiques et en favorisant la collaboration intersectorielle⁶⁹. À la suite de l'allocution d'ouverture prononcée par M^{me} Beth Bechdol, Directrice générale adjointe de la FAO, les orateurs principaux issus de la FAO, de l'OMSA, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'OMS, de la Convention sur la diversité biologique (CDB), du Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes et du Codex Alimentarius, ont présenté des études de cas nationales et régionales illustrant des applications concrètes de l'approche «Une seule santé». Lors de la séance, il a été souligné qu'il importait de décloisonner les activités et de promouvoir une action intégrée qui englobe les secteurs de la santé végétale, environnementale, animale et humaine.

⁶⁷ CPM 2025/CRP/13.

⁶⁸ CPM 2025/CRP/04.

⁶⁹ CPM 2025/INF/27.

[163] Le Directeur de la Division de la production végétale et de la protection des plantes a ouvert la séance et les études de cas ci-après ont été présentées:

- République dominicaine – «Innovations destinées à renforcer la sécurité alimentaire en appliquant l’approche “Une seule santé”»;
- Indonésie – «Lutter contre le foreur de cabosses de cacao grâce à la gestion intégrée des organismes nuisibles»;
- Italie – «Gestion conjointe des risques phytosanitaires, sanitaires et vétérinaires dans les zones infestées par *Popillia japonica*»;
- CAB International – «Clinique des plantes pour “Une seule santé”».

[164] Cette séance a mis en lumière plusieurs liens cruciaux entre la santé des végétaux et l’approche «Une seule santé»⁷⁰.

18 Situations des organismes nuisibles d’apparition récente

[165] Le secrétariat a invité les parties contractantes à faire part de leurs préoccupations en ce qui concerne les problèmes liés aux organismes nuisibles d’apparition récente⁷¹. Dans le document de travail, l’attention des parties contractantes était appelée sur 21 organismes nuisibles d’apparition récente qui ont été désignés et des efforts collaboratifs en matière de prévention, de préparation et de lutte étaient vivement préconisés. Le secrétariat a fait savoir que de nouveaux outils avaient été lancés, notamment un résumé mensuel des signalements d’organismes nuisibles de la CIPV et une section consacrée aux alertes relatives aux organismes nuisibles au sein des systèmes d’alerte et d’intervention en cas d’apparition de foyers d’organismes nuisibles dans le cadre du PPA, et s’est dit favorable à l’ajout de *Clavibacter nebraskensis* dans le programme pilote sur les systèmes susmentionnés. Le secrétariat a salué et encouragé le signalement d’organismes nuisibles dans le cadre des obligations nationales en matière de communication d’informations par l’intermédiaire du PPA, lequel vise à favoriser la coopération internationale et une action éclairée contre les menaces phytosanitaires d’apparition récente.

[166] L’Union européenne s’est dite résolument favorable au programme sur les systèmes d’alerte et d’intervention en cas d’apparition de foyers d’organismes nuisibles et a rappelé sa contribution financière aux fins de la mise en œuvre du programme.

[167] La CMP:

- 147) *a pris note* des 21 organismes nuisibles indiqués par les ONPV, les ORPV et le secrétariat de la CIPV en réponse à l’appel à la désignation d’organismes nuisibles d’apparition récente;
- 148) *a encouragé* les parties contractantes à collaborer dans le cadre des efforts de prévention, de préparation et de lutte ayant trait aux organismes nuisibles d’apparition récente;
- 149) *s’est félicitée* du lancement du résumé mensuel des signalements d’organismes nuisibles de la CIPV;
- 150) *a pris note* de la création d’une section consacrée aux alertes de la CIPV relatives aux organismes nuisibles dans les systèmes d’alerte et d’intervention en cas d’apparition de foyers d’organismes nuisibles, au sein du PPI;
- 151) *a pris note* de la première alerte relative à un organisme nuisible, à savoir *Clavibacter nebraskensis*;
- 152) *a pris note* des préoccupations exprimées par le Bureau sous-régional de la FAO pour l’Afrique de l’Est au sujet de cet

⁷⁰ Présentations effectuées pendant la séance scientifique (en anglais):

<https://www.ippc.int/en/commission/cpm/cpm-sessions/cpm-19/cpm-19-side-sessions/cpm-19-science-session-the-importance-of-plant-health-within-one-health/>.

⁷¹ CPM 2025/CRP/08.

organisme nuisible;

- 153) *s'est dite favorable* à l'ajout de cet organisme nuisible dans le programme pilote sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, aux fins d'une évaluation des risques et de la mobilisation de ressources;
- 154) *a remercié* les parties contractantes qui ont signalé des organismes nuisibles d'apparition récente dans le cadre de leurs obligations nationales en matière de communication d'informations et celles qui ont participé à l'appel à la désignation d'organismes nuisibles d'apparition récente.

19. Rapport financier et budget

19.1 Rapport financier du secrétariat de la CIPV pour 2024

[168] Le secrétariat de la CIPV a présenté son rapport financier, qui précise les ressources inscrites au budget du Programme ordinaire de la FAO, les ressources extrabudgétaires et les contributions en nature (non financières) dont il disposait en 2024⁷².

[169] La CMP s'est félicitée de la contribution financière de la République de Corée à l'appui du Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV⁷³.

[170] La CMP a aussi salué les nouveaux engagements de financement pour 2025 des diverses parties contractantes, ainsi que les contributions que certaines avaient déjà versées, et a pris acte des contributions en nature proposées à l'appui de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre, de l'Unité d'appui à la supervision, du PPA, du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic et du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires⁷⁴.

[171] La CMP:

- 155) *a pris note* du rapport financier 2024 du secrétariat de la CIPV;
- 156) *a adopté* le rapport financier 2024 relatif au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV (Fonds fiduciaire spécial de la CIPV), tel que présenté dans le tableau 3 du document CPM 2025/51;
- 157) *a encouragé* les parties contractantes à contribuer au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV (Fonds fiduciaire spécial de la CIPV), au Fonds fiduciaire multidonateurs de la solution ePhyto, au Fonds fiduciaire multidonateurs du Programme phytosanitaire pour l'Afrique et aux projets de la CIPV, de préférence de façon continue;
- 158) *a remercié* les parties contractantes qui avaient contribué au programme de travail du secrétariat de la CIPV en 2024.

19.2 Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2025

[172] Le secrétariat a présenté le plan de travail et budget du secrétariat pour 2025 et expliqué que celui-ci était conforme au Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 et concernait l'ensemble du secrétariat et tous les types de financement⁷⁵.

[173] Certaines parties contractantes ont remercié la FAO pour son intention d'accroître le financement de la solution ePhyto de la CIPV au moyen du budget ordinaire de l'Organisation et ont demandé instamment au secrétariat et au Bureau de continuer de promouvoir un financement suffisant.

[174] Le Président de la CMP a salué et appuyé les efforts de promotion du Bureau à cet égard.

[175] La CMP:

- 159) *a approuvé* le plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2025.

⁷² CPM 2025/51.

⁷³ CRP 2025/CRP/13.

⁷⁴ CRP 2025/CRP/13.

⁷⁵ CPM 2025/50.

20. Informations actualisées sur les activités de communication

[176] Le secrétariat a fait le point sur la mise en œuvre de la Stratégie de communication de la CIPV pour 2023-2030, en mettant en évidence les réalisations importantes de 2024⁷⁶. Parmi celles-ci figuraient la participation sur les réseaux sociaux, les publications produites et les abonnements au bulletin d'information de la CIPV, ainsi que les expositions organisées à l'occasion de la Journée internationale de la santé des végétaux 2024 (voir le point 20.1 de l'ordre du jour) et pendant la semaine de la 18^e session de la CMP (2024).

[177] Le Président de la CMP a souligné l'importance des activités de communication, qui sont un volet essentiel des démarches de sensibilisation à la santé des végétaux.

[178] La CMP:

160) *a pris note* des informations actualisées sur la mise en œuvre de la Stratégie de communication de la CIPV pour 2023-2030;

161) *a pris note* du rapport établi par le secrétariat de la CIPV.

20.1 Informations actualisées sur la Journée internationale de la santé des végétaux

[179] Le secrétariat a présenté des informations actualisées sur la Journée internationale de la santé des végétaux 2024⁷⁷, qui avait pour thème «Santé des végétaux, commerce sans risque et technologie numérique». Entre autres activités, le secrétariat avait organisé une manifestation de haut niveau, tenue selon des modalités hybrides, et une exposition interactive au siège de la FAO, ainsi qu'une campagne numérique. En outre, plus de 60 pays et organisations du monde entier avaient célébré la Journée internationale avec divers séminaires et manifestations. Le thème de la Journée internationale pour 2025 sera «L'importance de la santé des végétaux dans le cadre de l'approche "Une seule santé"».

[180] La CMP s'est félicitée du succès de la Journée internationale de la santé des végétaux 2024 et a souligné la nécessité de collaborer avec des parties prenantes nationales et internationales et de faire connaître plus largement le thème de 2025 ainsi que les ressources y afférentes qui sont disponibles sur le site web de la Journée internationale et le PPI.

[181] La CMP:

162) *a pris note* des informations actualisées sur la Journée internationale de la santé des végétaux 2024.

20.2 Informations actualisées sur le réseau de communication régional de la CIPV

[182] Le secrétariat a communiqué des informations actualisées sur les plans concernant un réseau de communication régional de la CIPV⁷⁸. Depuis la 18^e session de la CMP (2024), le secrétariat avait fait part de ces plans au Bureau et lors de la 36^e Consultation technique des ORPV, et les observations formulées au cours de cette manifestation avaient été examinées à la réunion de 2024 du Groupe de la planification stratégique. Les anciens membres du Groupe de réflexion de la CMP sur les communications avaient également été consultés quant à la suite à donner à ces observations. Le Bureau était ensuite convenu que le secrétariat réaliserait une enquête pour déterminer les besoins des ONPV en matière de communication, puis organiserait des réunions consultatives sur la question avec les ONPV. En raison de priorités impérieuses et de transitions au niveau de la direction de la CIPV, le secrétariat avait reporté ces activités à mai 2025.

[183] La CMP:

163) *a pris note* des informations actualisées relatives au réseau de communication régional.

⁷⁶ CPM 2025/39.

⁷⁷ CPM 2025/40.

⁷⁸ CPM 2025/41.

21. Coopération externe

21.1 Rapport des ateliers régionaux de la CIPV

[184] Le secrétariat a présenté un rapport sur les ateliers régionaux organisés par la CIPV en 2024⁷⁹. Les sept ateliers ont eu lieu en août et en septembre 2024, en présentiel ou selon des modalités hybrides, suivant un calendrier conçu de manière à coïncider avec la période des consultations pour les projets de normes. Le secrétariat a remercié les pays hôtes pour leur appui et leurs contributions financières.

[185] La CMP:

164) *a pris note* du compte rendu des ateliers régionaux de la CIPV tenus en 2024;

165) *a remercié* le secrétariat d'avoir assuré l'organisation des ateliers et *a remercié* les participants pour leurs contributions actives.

21.2 Informations actualisées sur la coopération internationale

[186] Le secrétariat a présenté un rapport sur les principales activités menées en coopération avec des organisations internationales, des institutions de recherche, des établissements universitaires, des ORPV et des bureaux sous-régionaux et de pays de la FAO en 2024⁸⁰.

[187] La CMP:

166) *a pris note* du rapport sur les activités de coopération internationale menées en 2024.

21.3 Rapports écrits d'organisations internationales

[188] Les organisations internationales suivantes ont communiqué des rapports écrits⁸¹:

- Centre for Agriculture and Biosciences International (CABI);
- Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes;
- Comité de liaison entrepreneuriat-agriculture-développement;
- Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture;
- Association internationale des producteurs de l'horticulture;
- Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers;
- Coalition internationale du commerce des céréales;
- Groupe de recherche international sur le risque phytosanitaire;
- Fédération internationale des semences;
- Association internationale d'essais de semences;
- Centre mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture;
- Secrétariat de l'ozone du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone;
- Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce;
- Banque mondiale;
- Organisation mondiale des douanes;
- World Shipping Council et Global Shippers Forum;
- Organisation mondiale du commerce.

⁷⁹ CPM 2025/42.

⁸⁰ CPM 2025/43.

⁸¹ CPM 2025/INF/04; CPM 2025/INF/05; CPM 2025/INF/06; CPM 2025/INF/07; CPM 2025/INF/08; CPM 2025/INF/09; CPM 2025/INF/10; CPM 2025/INF/11; CPM 2025/INF/12; CPM 2025/INF/13; CPM 2025/INF/14; CPM 2025/INF/15; CPM 2025/INF/16; CPM 2025/INF/17; CPM 2025/INF/20; CPM 2025/INF/23; CPM 2025/INF/24.

[189] La CMP:

167) *a pris note* des rapports présentés par des organisations internationales.

22. Composition du Bureau de la CMP, du Comité des normes et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, et remplaçants éventuels

22.1 Composition du Bureau de la CMP et remplaçants éventuels

[190] Le secrétariat a fourni à la CMP la liste des membres actuels du Bureau et de leurs remplaçants, ainsi qu'une liste des candidats aux fonctions de membres du Bureau et de leurs remplaçants éventuels⁸².

[191] La CMP:

168) *a élu* M. Samuel Bishop (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) au poste de président du Bureau;

169) *a élu* M. Dris Barik (Maroc) au poste de vice-président du Bureau;

170) *a élu* les membres du Bureau parmi les délégués des régions de la FAO qui n'étaient pas représentées par le Président et le Vice-Président, tels qu'ils sont présentés dans le document CPM 2025/CRP/12_Rev2;

171) *a élu* les remplaçants des membres du Bureau pour chaque région, tels qu'ils sont présentés dans le document CPM 2025/CRP/12_Rev2;

172) *a salué* les contributions apportées par les membres du Bureau qui ont quitté ce dernier en 2025:

- M. Jan Hendrik Venter (Afrique du Sud);
- M. Diego Quiroga (Argentine);
- M^{me} Gabrielle Vivian Smith (Australie);
- M. Gregory Wolff (Canada);
- M. Mamoru Matsui (Japon).

22.2 Composition du Comité des normes et remplaçants éventuels

[192] La CMP a été invitée à confirmer les membres du Comité des normes ainsi que leurs remplaçants éventuels⁸³.

[193] La CMP:

173) *a pris note* de la composition actuelle du Comité des normes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 1A du document portant la cote CPM 2025/46, et des noms des remplaçants éventuels, qui figurent à l'annexe 1B de ce même document;

174) *a confirmé* les nouveaux membres^{84, 85} du Comité des normes et leurs remplaçants éventuels ainsi que l'ordre dans lequel les remplaçants éventuels seraient appelés à intervenir pour chaque région, comme indiqué dans le document portant la cote CPM 2025/CRP/12_Rev1;

175) *a salué* les contributions apportées par les membres du Comité des normes qui ont quitté ce dernier en 2024 et au premier trimestre 2025:

- M. Álvaro Sepúlveda Luque (Chili);
- M. Xiaodong Feng (Chine);
- M^{me} Alphonsine Louhouari Tokozaba (Congo);

⁸² CPM 2025/45.

⁸³ CPM 2025/CRP/12_Rev2.

⁸⁴ L'Union européenne et 26 de ses États membres, ainsi que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et l'Ukraine, se sont désolidarisés de la confirmation de la Fédération de Russie comme membre du Comité des normes.

⁸⁵ La Fédération de Russie s'est désolidarisée de la confirmation des membres qui se sont désolidarisés de sa confirmation comme membre du Comité des normes.

- M. Hernando Morera González (Costa Rica);
- Mme Marina Zlotina (États-Unis d'Amérique);
- M. Harry Arijs (Union européenne).

22.3 Composition du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et remplaçants éventuels

[194] Le secrétariat a invité la CMP à confirmer les membres du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités ainsi que leurs remplaçants éventuels⁸⁶.

[195] La CMP:

- 176) *a confirmé* les membres du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités ainsi que leurs remplaçants et l'ordre dans lequel les remplaçants seraient appelés à intervenir pour chaque région, comme indiqué dans le document portant la cote CPM 2025/CRP/12_Rev2;
- 177) *a salué* la contribution apportée par les anciens membres suivants du Comité:
- M^{me} Elizabeth McCrudden (Australie);
 - M. Álvaro Sepúlveda Luque (Chili);
 - M. Lalith Bandula Kumarasinghe (Nouvelle-Zélande).

[196] Au nom de la CMP, le Secrétaire par intérim de la CIPV a remercié les anciens membres et les membres sortants du Bureau, du Comité des normes, du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et du Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution ePhyto de la CIPV.

23. Autres questions

Séances parallèles

[197] Deux séances ont été organisées en marge de la 19^e session de la CMP (2025), l'une sur *Fusarium* TR4 et l'autre sur les approches systémiques. Une séance d'orientation de la CMP a également eu lieu avant le début de la session.

Préoccupation des pays du Comité de santé végétale du Cône sud au sujet des interceptions d'insectes vivants dans les matériaux d'emballage en bois

[198] Les pays du Comité de santé végétale du Cône sud (COSAVE) ont présenté un document dans lequel ils font état de leur préoccupation devant la forte augmentation des interceptions d'insectes vivants dans les matériaux d'emballage en bois comportant un marquage, ont noté la pertinence de ce sujet par rapport à la mise en œuvre de la NIMP 15 (*Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international*) et ont invité la CMP à prendre note de cette préoccupation⁸⁷.

[199] Face à cette préoccupation, le secrétariat a remarqué un intérêt majeur pour les guides relatifs à la NIMP 15 en vue de réduire les infestations, et a annoncé que deux guides sur le traitement des matériaux d'emballage en bois, rédigés par un groupe de travail spécialisé, étaient presque achevés. Le secrétariat a également signalé qu'il prévoyait de traduire les guides de la NIMP 15 dans d'autres langues.

[200] La CMP a pris note de la proposition de se pencher sur la question de savoir si cette problématique concernant les matériaux d'emballage en bois devait être au centre de discussions plus approfondies et a envisagé d'en faire un point à l'ordre du jour de la réunion de 2025 du Groupe de la planification stratégique.

Modalités prévues pour l'atelier consacré aux approches systémiques

[201] Le Canada a proposé l'organisation d'un atelier consacré aux approches systémiques, qui s'appuierait sur les précédentes séances scientifiques et manifestations parallèles. Une note conceptuelle révisée

⁸⁶ CPM 2025/44.

⁸⁷ CPM 2025/INF/22.

décrit les objectifs et les résultats escomptés. Cet atelier vise à approfondir la compréhension des approches systémiques, notamment les enseignements à retenir et les défis, à renforcer la collaboration et à mieux faire connaître les outils pertinents. D'une durée de quatre à cinq jours, il est destiné aux ONPV, aux ORPV et aux représentants du secteur, et comprendra également des visites sur le terrain.

[202] La CMP a relevé que cet atelier suscitait un vif intérêt et plusieurs parties contractantes et organisations internationales lui ont proposé de l'accueillir, notamment le Chili (au nom des pays du COSAVE), le Mexique, l'Indonésie et la Lettonie.

[203] La CMP est convenue de tenir l'atelier en 2025 et a décidé qu'un comité d'organisation, en collaboration avec le Bureau, serait formé afin de l'organiser. La CMP a noté que certaines parties contractantes et organisations internationales avaient exprimé leur ferme volonté de rejoindre le comité d'organisation.

[204] La CMP a remercié l'Australie de sa contribution financière en faveur de l'organisation de l'atelier sur les approches systémiques, et a salué la contribution financière antérieure du Canada à l'appui de la mise au point de l'atelier⁸⁸. L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture a proposé un soutien technique, organisationnel et éventuellement financier. Certaines parties contractantes ont demandé que des fonds supplémentaires soient alloués à l'outil de la CIPV relatif aux approches systémiques, et que d'autres formations soient dispensées.

[205] Par ailleurs, la CMP a souligné l'importance de la collaboration régionale et du partage des données d'expérience et a pris note de la recommandation appelant à porter une attention accrue à la NIMP 14 (*L'utilisation de mesures intégrées dans une approche systémique de gestion du risque phytosanitaire*).

24. Date et lieu de la prochaine session

[206] La CMP a pris note du fait que le secrétariat informerait les parties contractantes de la date de la 20^e session de la Commission des mesures phytosanitaires, prévue en 2026, une fois qu'elles auront été confirmées.

25. Adoption du rapport

[207] Le rapport a été adopté.

26. Clôture de la session

[208] La session a été déclarée close.

⁸⁸ CPM 2025/CRP/13.

Appendice 1 – Ordre du jour détaillé

Point de l'ordre du jour	
1.	Ouverture de la session
2.	Discours d'ouverture
3.	Adoption de l'ordre du jour
4.	Élection du rapporteur
5.	Rapport du Bureau de la CMP sur la vérification des pouvoirs
6.	Rapport du Président de la CMP
7.	Rapport du secrétariat de la CIPV
8.	Rapport du Groupe de la planification stratégique
-	Est-il temps de repenser les NIMP?
9.	Rapport des organes subsidiaires de la CMP
9.1	Rapport du Comité des normes (CN)
9.1.1	Liste de thèmes pour des normes de la CIPV
9.1.2	Ajustements à apporter à la procédure d'établissement de normes de la CIPV – période de consultation et période de notification pour les protocoles de diagnostic
9.1.3	Questions techniques, hors objections formelles, concernant les projets de NIMP soumis à la CMP pour adoption
9.2	Rapport du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités
9.2.1	Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités
9.3	Appel à propositions de thèmes de la CIPV: Normes et application des normes
-	Propositions de modifications à apporter aux formulaires de communication de thèmes et critères de justification et de hiérarchisation des thèmes proposés
-	Équipe spéciale chargée des thèmes – réflexions et pertinence
10.	Adoption de normes internationales pour les mesures phytosanitaires
1.	Projet d'annexe <i>Déplacements internationaux de mangues</i> (<i>Mangifera indica</i>) (2021-011) à la NIMP 46 (<i>Normes sur des mesures phytosanitaires relatives à des marchandises</i>)
2.	Projet d'annexe <i>Utilisation d'approches systémiques pour gérer les risques phytosanitaires associés aux déplacements de bois</i> (2015-004) à la NIMP 39 (<i>Déplacements internationaux de bois</i>)
10.1	Corrections à insérer dans des NIMP adoptées
11.	Recommandations de la CMP
11.1	Recommandations de la CMP
11.2	Procédure révisée d'adoption des recommandations de la CMP
12.	Mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV – y compris un examen à mi-parcours (Observatoire de la CIPV)
12.1	Harmonisation de l'échange électronique de données
-	Informations actualisées sur la mise en œuvre d'ePhyto
-	Financement de la solution ePhyto
12.2	NIMP portant sur des marchandises ou des filières
12.3	Gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide
12.4	Permettre le recours à des entités tierces
12.5	Renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles
-	Compte rendu du Groupe directeur
12.6	Évaluation et gestion des effets du changement climatique sur la santé des végétaux
-	Compte rendu du Groupe de réflexion de la CMP
12.7	Coordination mondiale de la recherche phytosanitaire
-	Compte rendu du Groupe de réflexion de la CMP
12.8	Réseau des laboratoires de diagnostic
13.	Compte rendu des autres groupes de réflexion de la CMP
13.1	Rapport du Groupe de réflexion sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres formes d'aide humanitaire
-	Projet de spécification pour une NIMP sur la sécurité de l'aide humanitaire (2021-020)
13.2	Conteneurs maritimes
13.3	«Une seule santé»
-	Informations récentes sur l'approche «Une seule santé»
-	Rapport sur le congrès sur l'approche «Une seule santé», recommandation sur la résistance aux antimicrobiens et perspective de nouvelle activité dans le cadre de la CIPV sur les herbes marines
14.	Mise en œuvre et renforcement des capacités

14.1	Campus de la CIPV sur la santé végétale
14.2	Informations actualisées sur les projets portant sur la santé des végétaux et le renforcement des capacités
14.3	Informations actualisées sur l'évaluation de la capacité phytosanitaire
14.4	Informations actualisées sur la coordination relative à <i>Fusarium oxysporum</i> f. sp. <i>ubense</i> , race tropicale 4
15.	Collaboration avec les organisations régionales pour la protection des végétaux
15.1	Rapport sur la Consultation technique des organisations régionales pour la protection des végétaux
16.	Autres questions nouvelles
16.1	Résistance aux antimicrobiens
16.2	Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA)
17.	Séance scientifique – La santé végétale dans le contexte de l'approche «Une seule santé»
18.	Situations des organismes nuisibles d'apparition récente
19.	Rapport financier et budget
19.1	Rapport financier du secrétariat de la CIPV pour 2024
19.2	Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2025
20.	Informations actualisées sur les activités de communication
20.1	Informations actualisées sur la Journée internationale de la santé des végétaux
20.2	Informations actualisées sur le réseau de communication régional de la CIPV
21.	Coopération externe
21.1	Rapport des ateliers régionaux de la CIPV
21.2	Informations actualisées sur la coopération internationale
21.3	Rapports écrits d'organisations internationales
22.	Composition du Bureau de la CMP, du Comité des normes et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, et remplaçants éventuels
22.1	Composition du Bureau de la CMP et remplaçants éventuels
22.2	Composition du Comité des normes et remplaçants éventuels
22.3	Composition du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et remplaçants éventuels
23.	Autres questions
-	Préoccupation des pays du Comité de santé végétale du Cône sud au sujet des interceptions d'insectes vivants dans les matériaux d'emballage en bois
-	Note conceptuelle sur un atelier de la CIPV consacré aux approches systémiques
24.	Date et lieu de la prochaine session
25.	Adoption du rapport
26.	Clôture de la session

Appendice 2: Liste des documents

Cote du document	Point de l'ordre du jour	Titre du document
CPM 2025/03	3	Ordre du jour détaillé
CPM 2025/04	6	Rapport du Président de la CMP
CPM 2025/05	7	Rapport du secrétariat de la CIPV
CPM 2025/06	8	Rapport du Groupe de la planification stratégique
CPM 2025/07_Rev1	9.1	Rapport du Comité des normes
CPM 2025/08	9.1.1	List of topics for IPPC Standards
CPM 2025/09	9.1.2	Ajustements à apporter à la procédure d'établissement de normes de la CIPV – Période de consultation et période de notification pour les protocoles de diagnostic
CPM 2025/10	9.1.3	Questions techniques, hors objections formelles, concernant les projets de NIMP soumis à la CMP pour adoption
CPM 2025/11	9.2	Rapport du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités
CPM 2025/12	9.2.1	Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités
CPM 2025/13	9.3	Propositions de modifications à apporter aux formulaires de proposition de thèmes et aux critères applicables à la justification des thèmes proposés et à l'établissement d'un ordre de priorité y afférent
CPM 2025/14	9.3	Réflexion sur la pertinence de l'Équipe spéciale chargée des thèmes et éventuelles économies de ressources pour le secrétariat – Proposition présentée au Bureau pour examen
CPM 2025/15	10	Adoption de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP)
CPM 2025/16	10.1	Propositions de corrections à insérer dans des NIMP adoptées
CPM 2025/17	11.1	Recommandations de la CMP
CPM 2025/18	11.2	Proposition de modifications à apporter à la procédure d'adoption des recommandations de la CMP
CPM 2025/19	12	Observatoire de la CIPV: suivi et évaluation à mi-parcours des éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030
CPM 2025/20	12.1	Informations actualisées sur la mise en œuvre d'ePhyto
CPM 2025/21	12.1	Financement de la solution ePhyto
CPM 2025/22	12.2	Élément du Programme de développement du Cadre stratégique – NIMP portant sur des marchandises
CPM 2025/23	12.3	Élément du Programme de développement du Cadre stratégique portant sur la gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide
CPM 2025/24	12.4	Élément du Programme de développement du Cadre stratégique relatif à l'élaboration d'orientations concernant le recours à des entités tierces
CPM 2025/25	12.5	Renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles – Informations actualisées
CPM 2025/26	12.6	Compte rendu du Groupe de réflexion de la CMP sur le changement climatique et les questions phytosanitaires

CPM 2025/27	12.7	Informations actualisées communiquées par le Groupe de réflexion de la CMP sur la coordination mondiale de la recherche phytosanitaire
CPM 2025/28	12.8	Élément du Programme de développement du Cadre stratégique – Réseau des laboratoires de diagnostic
CPM 2025/29	13.1	Compte rendu du Groupe de réflexion de la CMP sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires
CPM 2025/30	13.1	Document de présentation – Projet de spécification pour une NIMP relative à la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires
CPM 2025/31	13.2	Compte rendu du Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes
CPM 2025/32	13.3	Informations récentes sur l'approche «Une seule santé»
CPM 2025/33	13.3	Compte rendu du 8 ^e Congrès mondial «Une seule santé», proposition connexe concernant l'élaboration d'une recommandation de la CIPV relative aux pratiques optimales permettant de limiter le développement de la résistance aux antimicrobiens du fait de l'utilisation de ces produits aux fins de la protection des cultures, et examen de l'opportunité pour les instances de la CIPV de mener à l'avenir des travaux sur les algues marines
CPM 2025/34	14.1	Campus de la CIPV sur la santé végétale
CPM 2025/35	14.2	Informations actualisées sur les projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités gérés par le secrétariat de la CIPV
CPM 2025/36	14.3	Informations actualisées sur l'évaluation de la capacité phytosanitaire
CPM 2025/37	14.4	Informations actualisées sur la coordination relative à <i>Fusarium oxysporum</i> f. sp. <i>cubense</i> , race tropicale 4
CPM 2025/38	16.2	Informations actualisées sur l'état d'avancement du Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA)
CPM 2025/39	20	Informations actualisées sur la mise en œuvre de la Stratégie de communication de la CIPV
CPM 2025/40	20.1	Informations actualisées sur la Journée internationale de la santé des végétaux 2024
CPM 2025/41	20.2	Regional communications network
CPM 2025/42	21.1	Compte rendu des ateliers régionaux de la CIPV
CPM 2025/43	21.2	Informations actualisées sur la coopération internationale
CPM 2025/44	22.3	Composition du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités
CPM 2025/45	22.1	Membres du Bureau de la CMP et remplaçants potentiels
CPM 2025/46	22.2	Composition du Comité des normes et remplaçants éventuels
CPM 2025/47	8	Le moment n'est-il pas venu de revoir les NIMP?
CPM 2025/48	15.1	Rapport de la 36 ^e session de la Consultation technique des organisations régionales pour la protection des végétaux
CPM 2025/49	16.1	Résistance aux antimicrobiens – Résultats des enquêtes de l'Observatoire de la CIPV sur l'utilisation d'antimicrobiens pour la protection des végétaux
CPM 2025/50	19.2	Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2025
CPM 2025/51	19.1	Rapport financier du secrétariat de la CIPV pour 2024

Documents d'information (INF) et documents de séance (CRP)

Documents d'information	Point de l'ordre du jour	Titre du document
CPM 2025/INF/01	3	Daily schedule for CPM-19
CPM 2025/INF/02	3	Documents list for CPM-19
CPM 2025/INF/03	4	CPM Rapporteur functions
CPM 2025/INF/04 CPM 2025/INF/05 CPM 2025/INF/06 CPM 2025/INF/07 CPM 2025/INF/08 CPM 2025/INF/09 CPM 2025/INF/10 CPM 2025/INF/11 CPM 2025/INF/12 CPM 2025/INF/13 CPM 2025/INF/14 CPM 2025/INF/15 CPM 2025/INF/16 CPM 2025/INF/17 CPM 2025/INF/20 CPM 2025/INF/23 CPM 2025/INF/24	21.3	Report on the World Bank's Work in Supporting Countries Activites undertaken by the global ornamental horticulture industry to collaboratively strengthen biosecurity Report from the Joint FAO/IAEA Centre of Nuclear Techniques in Food and Agriculture to CPM-19 (2024) Report from the International Pest Risk Research Group (IPRRG) Advancing global seed health and phytosanitary measures: ISF's 2024 initiatives ISTA-FAO: Working Together for Quality Seed Report to CPM-19 submitted by World Shipping Council and Global Shippers Forum Capacity building in plant health to strengthen research in the Mediterranean region Written Reports from International Organizations: International Grain Trade Coalition (IGTC) Présentation du STDF World Customs Organization overview Activités du COMITÉ SPS et autres activités pertinentes de l'OMC en 2024 – Rapport du secrétariat de l'OMC COLEAD – Activités SPS Written reports from international organizations (agenda item 21.3): CABI Report by the Ozone Secretariat for the Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer Report from the International Forestry Quarantine Research Group (IFQRG) Report on Plant Health Activities by IICA during 2024 in the Northern, Central, Caribbean, Andean and Southern Regions
CPM 2025/INF/18	12	IPPC Observatory: leveraging data for a stronger and smarter plant health
CPM/2025/INF/19	10	No objections to draft ISPMs recommended for adoption by CPM-19 (2025)
CPM/2025/INF/21	08, 09.3, 11.2, 13.1	Statements from COSAVE countries on several CPM-19 agenda items
CPM 2025/INF/22	23	Concerns of COSAVE countries regarding interceptions of live insects in wood packaging material
CPM 2025/INF/25	23	Concept note for an IPPC workshop on systems approaches
CPM 2025/INF/27	17	Science Session – The importance of plant health within one health
CPM 2025/INF/28	09.2, 10, 12, 12.1, 12.2, 12.3, 12.5, 12.6, 14.1, 14.2, 14.3, 19.1, 20.2	Changes to decision points in CPM papers
CPM 2025/INF/29	10	Adoption of Annex to ISPM 27: <i>Heterobasidion annosum sensu lato</i>

Documents de séance	Point de l'ordre du jour	Titre du document
CPM 2025/CRP/01	3.1	Declaration of Competences and Voting Rights submitted by the European Union and its Member States
CPM 2025/CRP/02	10, 12.1, 13.1, 13.2, 22	PPPO – Combined Conference Room Paper (CRP) for the 19th Session of the Commission on Phytosanitary Measures (CPM-19)
CPM 2025/CRP/03	09.3	Intervention submitted by Australia and supported by New Zealand, United Kingdom, Canada
CPM 2025/CRP/04	09.2, 09.3, 11.2, 12.1, 12.8, 13.3, 14.3, 16.2	Written statements from the European Union and its Member States regarding the CPM-19 agenda items
CPM 2025/CRP/05	8	EU position on agenda item 8
CPM 2025/CRP/06	12.2	EU position on agenda item 12.2
CPM 2025/CRP/07	16.2	Agenda Item 16.2 Update on Africa Phytosanitary Programme – Submitted by United Kingdom
CPM 2025/CRP/08	18	Conference room paper (CRP) on emerging pests
CPM 2025/CRP/09	09.3	Conference room paper (CRP) on revision of decision points in paper CPM 2025/14
CPM 2025/CRP/10	13.1	Revised decisions from cover paper
CPM 2025/CRP/11	13.1	Draft specification for ISPM: Safe provision of humanitarian aid in the phytosanitary context (2021-020)
CPM 2025/CRP/12 Rev2	22	Confirmation of membership and potential replacements for CPM Bureau and CPM Standards Committee and Implementation and Capacity Development Committee
CPM 2025/CRP/13	23	IPPC contracting parties pledged contributions at CPM-19

Appendice 3: Experts et correcteurs d'épreuves ayant participé à l'élaboration et à la traduction des guides et du matériel pédagogique de la CIPV

Guide de participation aux sessions de la Commission des mesures phytosanitaires de la Convention internationale pour la protection des végétaux

- Thorwald Geuze (Royaume des Pays-Bas);
- Ezequiel Ferro (Argentine);
- Melisa Graciela Nedilskyj (Argentine);
- Magda Gonzalez Arroyo (Costa Rica);
- Stephanie Bloem (États-Unis d'Amérique);
- Ngatoko Ta Ngatoko (Îles Cook).

Supports de formation relatifs aux exercices de formation concernant Fusarium TR4: cours pratique sur le diagnostic, cours en ligne sur la surveillance et exercice de simulation pratique

a) Exercice de simulation pratique

- Raixa Llauger (Bureau de la FAO pour la Mésomérique);
- Jaime Cardenas Lopez (Bureau de la FAO pour la Mésomérique).

b) Cours pratique sur le diagnostic

- Pooja Mathur (Laboratoire mixte FAO-AIEA);
- Joanna Beata Jankowicz-Cieslak (Laboratoire mixte FAO-AIEA);
- Isabel Calle (Colombie);
- Mariluz Ayala Vasquez (Équipe du Comité chargée de *Fusarium* TR4);
- Diane Mostert (Équipe du Comité chargée de *Fusarium* TR4, Université de Stellenbosch);
- Chunyu Li (Équipe du Comité chargée de *Fusarium* TR4, Académie des sciences agricoles de Guangdong).

c) Cours en ligne sur la surveillance

- Altus Viljoen (Université de Stellenbosch);
- Giovanna Guadalupe Fonseca Vivanco (Équateur);
- Julian Smith (Rothamsted Research);
- Malisa Graciela Nedilskyj (Équipe du Comité chargée de *Fusarium* TR4, SENASA);
- Nancy Jiménez Villegas (OIRSA);
- Jamisse Amisse (Institut de recherche agricole du Mozambique);
- Ivan Rwomushana (CAB International);
- Antonia Vaz (Mozambique);
- Afonso Sitole (Mozambique).

d) Exercice de simulation théorique

- Monica Gallo Lara (GIZ);
- Maria Cristina Sosa Sosa (Équateur);
- Marco Vinicio Cacarán Pinan (Équateur);
- Fanny Consuelo Tenorio Chic (Équateur);
- Jessica Roche (Nouvelle-Zélande);
- Carlos Ruben Torres Limache (Pérou);
- Orlando Antonio Dolores Salas (Pérou).

Correcteurs d'épreuves qui ont apporté des contributions précieuses en vérifiant l'exactitude des traductions des guides et des supports de formation de la CIPV

- Abdeljelil Bakri (français);
- Bruno Gallant (français);
- Cecilia García Sampedro (espagnol);
- Ernest Nkoum Metou`ou (français);
- Jean-Louis Tshisambu Mamba (français);
- Konan L. Kouame (français).

Appendice 4: Experts des groupes qui ont rédigé les normes adoptées ainsi que les parties contractantes ou les organisations internationales concernées

Tableau 1: Annexe 01 *Déplacements internationaux de fruits frais de Mangifera indica* (2021-011) à la NIMP 46 (*Normes sur des mesures phytosanitaires relatives à des marchandises*)

Pays/ORPV/organisation	Expert(e)	Rôle
ROYAUME-UNI	Samuel Bishop	Responsable du GTNM
NOUVELLE-ZÉLANDE	Joanne Wilson	Responsable du GTNM et responsable de thème
ARGENTINE	Adriana Ceriani Camdessus	Membre du GTNM
AUSTRALIE	Douglas Kerruish	Membre du GTNM
BRÉSIL	Tiago Rodrigo Lohmann	Membre du GTNM
CANADA	Martin Damus	Membre du GTNM
CHINE	Sun Shuangyan	Membre du GTNM
ISRAËL	Moshe Vaknin	Membre du GTNM
JAPON	Hideki Taniguchi	Membre du GTNM
KENYA	Alfayo Ombuya	Membre du GTNM
NOUVELLE-ZÉLANDE	Lihong Zhu	Membre du GTNM
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	Donam Kim	Membre du GTNM

Tableau 2: Annexe 01 *Utilisation d'approches systémiques pour gérer les risques phytosanitaires associés aux déplacements de bois* (2015-004) à la NIMP 39 (*Déplacements internationaux de bois*)

Pays/ORPV/organisation	Expert(e)	Rôle
CANADA	Steve Côté	Responsable
AUSTRALIE	Christopher Howard	Membre
CANADA	Meghan Noseworthy	Membre
CHINE	Guang Yang	Membre
JAPON	Etsuko Shoda-Kagaya	Membre
NOUVELLE-ZÉLANDE	Emmanuel Yamoah	Membre
ROYAUME-UNI	Ian James Brownlee	Membre
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	John Tyrone Jones, II	Membre
CANADA	Dominique Pelletier	Expert invité
CANADA	Sarbjit Mann	Représentant du pays hôte

Tableau 3: Révision du PD 9 – Genre *Anastrepha* (2021-002)

Pays/ORPV/organisation	Expert(e)	Rôle
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Norman Barr	Chef de file de la discipline et membre du GTPD
Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments	Juliet Goldsmith	Arbitre scientifique et membre du GTPD
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Raul Ruiz-Arce	Auteur principal
ARGENTINE	Ignacio Dumois	Co-auteur
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Allen Norrbom	Co-auteur
VIET NAM	Hoang Kim Thoa	Co-auteure

Tableau 4. Révision du PD 25 – *Xylella fastidiosa* (2021-003)

Pays/ORPV/organisation	Expert(e)	Rôle
NOUVELLE-ZÉLANDE	Robert Taylor	Chef de file de la discipline et membre du GTPD
FRANCE	Géraldine Anthoine	Arbitre scientifique et membre du GTPD
FRANCE	Sophie Cesbron	Auteure principale
AUSTRALIE	Toni Chapman	Co-auteure
BRÉSIL	Helvecio Della Coletta Filho	Co-auteur
FRANCE	Bruno Legendre	Co-auteur

Tableau 5: Révision du PD 27 – *Ips* spp. (2021-004)

Pays/ORPV/organisation	Expert(e)	Rôle
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Norman Barr	Chef de file de la discipline et membre du GTPD
SURINAME	Juliet Goldsmith	Arbitre scientifique et membre du GTPD
CANADA	Hume Douglas	Auteur principal
KENYA	Alfayo Ombuya	Co-auteur
Viet Nam	Hoang Kim Thoa	Co-auteure

Tableau 6. Annexe 34 à la NIMP 27 (*Heterobasidion annosum sensu lato*) (2021-015)

Pays/ORPV/organisation	Expert(e)	Rôle
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Yazmin Rivera Rivera	Chef de file de la discipline et membre du GTPD
NOUVELLE-ZÉLANDE	Robert Taylor	Arbitre scientifique et membre du GTPD
ITALIE	Luana Giordano	Auteure principale
FINLANDE	Eeva Johanna Vainio	Co-auteure

Appendice 5: Procédure adoptée pour l'adoption des recommandations de la CMP

Le processus adopté pour l'élaboration et l'adoption des recommandations de la CMP est le suivant:

- 1) Une partie contractante, une organisation régionale pour la protection des végétaux, un groupe de réflexion ou un autre organe subsidiaire ou le secrétariat de la CIPV peuvent proposer un thème susceptible de faire l'objet d'une recommandation de la CMP et le présenter à la CMP. Les éléments qui justifient l'élaboration d'une recommandation de la CMP doivent également être présentés. Dans ce contexte, un projet initial de recommandation peut également être présenté à la CMP, pour examen.
- 2) La nécessité d'élaborer une nouvelle recommandation de la CMP doit être examinée et confirmée par la CMP.
- 3) Un projet (ou un projet révisé, le cas échéant) de recommandation de la CMP, accompagné du motif ou des éléments justifiant la nécessité de la recommandation, doit ensuite être mis au point par le secrétariat de la CIPV ou l'auteur de la proposition et être communiqué au plus tard le 15 mai aux fins de la formulation d'observations pendant une période de trois mois correspondant à la période de consultation pour des projets de NIMP. Une seule période de consultation est prévue pour les projets de recommandation de la CMP. Une seule période de consultation est prévue pour les projets de recommandation de la CMP.
- 4) Les observations sont recueillies et compilées via le Système de mise en ligne des observations (OCS), puis sont publiées sur le Portail phytosanitaire international (PPI).
- 5) Si nécessaire, l'auteur de la proposition de recommandation de la CMP révisé alors le projet de recommandation en tenant compte des observations reçues, puis soumet le projet révisé au Bureau de la CMP qui l'examine, le révisé à nouveau si nécessaire et prend une décision quant à sa présentation à la CMP pour adoption.
- 6) Une fois approuvé par le Bureau, le projet de recommandation est inscrit à l'ordre du jour de la session de la CMP.
- 7) Le projet de recommandation est alors soumis à la CMP dans toutes les langues de l'Organisation dès que possible et au plus tard six semaines avant l'ouverture de la session suivante de la CMP, en vue de son adoption.
- 8) Les parties contractantes peuvent communiquer des objections sur les projets de recommandations de la CMP au secrétariat de la CIPV, au plus tard trois semaines avant le début de la session de la CMP. Si une quelconque partie contractante n'est pas favorable à l'adoption du projet de recommandation, elle peut communiquer une objection formelle par écrit. Le périmètre d'une objection à un projet de recommandation de la CMP est plus large que dans le cas d'une NIMP, en raison de la nature des orientations figurant dans une recommandation de la CMP. Étant donné que certains éléments d'une recommandation de la CMP peuvent ne pas être de nature technique, l'objection peut être accompagnée soit d'une justification technique, soit d'un autre type d'explication, et de suggestions d'amélioration du projet de recommandations susceptibles d'être acceptées par les autres parties contractantes et être soumise au secrétariat de la CIPV au plus tard trois semaines avant la session de la CMP. Les parties contractantes intéressées mettent tout en œuvre pour trouver un accord avant la session de la CMP. L'objection est inscrite à l'ordre du jour de la CMP, qui sera alors invitée à décider de la voie à suivre.
- 9) Si toutes les parties contractantes sont favorables à l'adoption du projet de recommandation, la CMP adopte la recommandation sans débat.
- 10) Si le projet de recommandation de la CMP n'est pas adopté et doit faire l'objet d'un examen plus approfondi ou d'une révision, la CMP peut décider de le transmettre à un organe ou un groupe compétent de la CMP, ou à l'auteur de la proposition, pour un complément de révision, ou de le soumettre à un deuxième cycle de consultation. Dans ce cas, la recommandation révisée est ensuite présentée à la CMP à sa session suivante pour examen et adoption.
- 11) Les recommandations de la CMP qui ont été adoptées sont numérotées et mises en forme par le secrétariat de la CIPV, puis publiées sur le PPI.

Appendice 6: Membres du Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution ePhyto de la CIPV

- Afrique – Lucien KOUAMÉ KONAN (Côte d’Ivoire)
- Europe – Marco TRAA (Royaume des Pays-Bas)
- Amérique du Nord – Christian DELLIS (États-Unis d’Amérique)
- Pacifique Sud-Ouest – Lisa WINTHROP, Présidente (Nouvelle-Zélande)
- Amérique latine – Rodrigo ROBLES GARCIA (Chili)
- Représentants du Bureau de la CMP – Gabrielle VIVIAN-SMITH (Australie) et Peter THOMSON (Nouvelle-Zélande)
- Représentants du Groupe consultatif sectoriel ePhyto – Craig FEDCHOCK et Rose SOUZA RICHARDS
- Fonds pour l’application des normes et le développement du commerce – Simon PADILLA
- Alliance mondiale pour la facilitation du commerce – Tom BUTTERLY